

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.

Contrôleur

REQUÊTE POUR APPROBATION D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE
(Article 11.2 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*,
L.R.C. 1985, c. C-36)

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le 25 février 2010, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a émis une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») à l'égard des Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommée contrôleur;
3. Tel qu'il appert de l'Ordonnance Initiale, l'Honorable Juge Castonguay a ordonné, *inter alia*, la suspension des procédures jusqu'au 26 mars 2010;
4. Par la suite, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis sept ordonnances prorogeant la suspension des procédures. L'ordonnance la plus récente a été émise le 10 mars 2011 et a prorogé la suspension des procédures jusqu'au 1^{er} avril 2011, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
5. Par la présente requête, la Débitrice demande respectueusement à cette honorable Cour d'approuver un financement temporaire, assorti d'une sûreté prioritaire, pour les motifs donnés ci-dessous;

6. Depuis l'émission de l'Ordonnance Initiale, la Débitrice a fait et continue de faire des efforts importants pour faire progresser sa restructuration, avec comme objectif de relancer ses opérations dans le meilleur intérêt de toutes ses parties prenantes;
7. Le 3 juin 2010, le Gouvernement du Canada a lancé la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (« SNACN ») qui prévoit la sélection de deux chantiers pour la construction de grands navires pendant plusieurs décennies, pour un total de plusieurs milliards de dollars;
8. Le 11 octobre 2010, le Secrétariat de la SNACN a annoncé que la Débitrice a été présélectionnée comme candidate retenue et pourra donc tenter de devenir un de ces deux chantiers;
9. Ce processus est une source d'intérêt pour plusieurs investisseurs et dans ce contexte, la Débitrice a reçu des lettres d'intérêt de plusieurs investisseurs ou acheteurs potentiels (les « **Partenaires Potentiels** »);
10. La Débitrice continue ses discussions avec des Partenaires Potentiels dans le but d'en arriver à la conclusion d'une entente d'exclusivité dans les meilleurs délais;
11. Tel qu'il appert de la *Requête en prorogation de délai et en exemption de tenir une assemblée des actionnaires* déposée au dossier de la Cour le 9 mars 2011, une entente d'exclusivité constituerait une avancée importante dans l'éventuelle relance de la Débitrice et permettrait la négociation d'une transaction;
12. La Débitrice a besoin de liquidités additionnelles pour continuer à faire avancer sa restructuration et notamment en vue de poursuivre la négociation d'une entente d'exclusivité;
13. Le 16 mars 2011, la Débitrice a reçu d'Investissement Québec une offre de lui fournir un financement temporaire d'un montant maximal de 1 800 000\$ afin de combler ses besoins de liquidité jusqu'au 1^{er} avril 2011, tel qu'il appert de l'Offre de prêt pour un financement temporaire produite au soutien des présentes comme **Pièce R-1** (l'« **Offre de Prêt Temporaire** »);
14. L'Offre de Prêt Temporaire est conditionnelle à ce que cette honorable Cour accorde à Investissement Québec une sûreté prioritaire, prenant rang devant toutes les sûretés en place à l'exception de la sûreté administrative (« Administration Charge » au sens de l'Ordonnance Initiale) et de la sûreté des administrateurs (« Directors' Charge » au sens de l'Ordonnance Initiale), sur les biens meubles appartenant à la Débitrice (la « **Sûreté Temporaire** »);
15. Tel qu'il appert notamment des relevés du Registre des droits personnels et réels mobiliers produit au soutien des présentes comme **Pièce R-2 en liasse** (« **RDPRM** »), Investissement Québec est le seul créancier hypothécaire de la Débitrice qui sera affecté par la Sûreté Temporaire;
16. La Banque nationale du Canada (la « **BNC** ») détient une hypothèque de 20 000\$ sur les sommes contenues dans un compte de banque de la Débitrice. Cette inscription vise à

garantir le paiement du solde d'une carte de crédit utilisée dans le cours normal des affaires par la Débitrice. Tel qu'il appert des conclusions des présentes, il est prévu que la Sureté DIP n'affectera pas l'hypothèque consentie par la Débitrice à la BNC;

17. Certains biens particuliers, incluant une automobile et des photocopieurs, sont l'objet d'une réserve de propriété, d'un bail ou d'un crédit-bail, tel qu'il appert du RDPRM (R-2). Ces droits ne seraient pas non plus affectés par la Sûreté Temporaire;
18. Le conseil d'administration de la Débitrice a autorisé la signature de l'Offre de Prêt Temporaire et celle-ci a été signée par la Débitrice, sous réserve de son approbation par la Cour;
19. Tel qu'il appert du 14^{ème} Rapport du Contrôleur produit au soutien des présentes comme **Pièce R-3**, le Contrôleur appuie la présente requête;
20. De l'avis de la Débitrice, aucun créancier ne subira de préjudice en raison de l'approbation d'un financement temporaire, assorti d'une sûreté prioritaire, demandée aux termes des présentes;
21. La Débitrice est d'avis que l'approbation d'un financement temporaire demandée est appropriée dans les circonstances, à la lumière, notamment, des prévisions du flux monétaire de la Débitrice produites au soutien du 14^{ème} Rapport du Contrôleur, tel qu'il appert du 14^{ème} Rapport du Contrôleur (R-3);
22. Si la Débitrice n'obtient pas l'approbation du tribunal demandée par les présentes, elle ne pourra continuer son processus de restructuration et de recherche d'un Partenaire Potentiel;
23. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec la diligence voulue;
24. À la lumière de ce qui précède, la Débitrice demande respectueusement à cette Cour d'approuver l'Offre de Prêt Temporaire et la Sûreté Temporaire;
25. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR DE :

ACCUEILLIR la présente Requête pour approbation d'un financement temporaire (la « **Requête** »);

DÉCLARER que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et dispenser la Débitrice de tout avis supplémentaire;

DÉCLARER que les termes comportant des majuscules non définis dans la présente ordonnance ont le sens qui leur est donné dans l'ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») émise par l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., le 25 février 2010 à l'égard de Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** »);

AUTORISER la Débitrice à emprunter, rembourser et réemprunter, de temps à autre, d'Investissement Québec (le « **Prêteur Temporaire** ») les sommes que la Débitrice juge nécessaires ou souhaitables, lesquelles ne pourront en tout temps excéder un montant de capital impayé totalisant 1 800 000\$, le tout selon les termes et conditions prévus dans l'offre de prêt pour un financement temporaire ci-jointes comme **Pièce R-1** (les « **Modalités du Financement Temporaire** ») et dans les Documents du Financement Temporaire (définis ci-après), afin de financer les dépenses courantes de la Débitrice et à payer toute autre somme autorisée par les Documents du Financement Temporaire (définis ci-après) (l'« **Emprunt Temporaire** »);

APPROUVER et **RATIFIER** la signature de l'Offre de Prêt, **Pièce R-1**, par la Débitrice;

ORDONNER que la Débitrice soit autorisée à signer et livrer les ententes de crédit, sûretés et autres documents (collectivement avec l'Offre de Prêt, les « **Documents du Financement Temporaire** ») qui pourraient être requis par le Prêteur Temporaire conformément aux Modalités du Financement Temporaire, et que la Débitrice soit par les présentes autorisée à exécuter toutes ses obligations en vertu des Documents du Financement Temporaire;

ORDONNER que la Débitrice paiera au Prêteur Temporaire, lorsque dues, toutes les sommes payables (incluant le capital, les intérêts, les frais et les dépenses, notamment les frais et débours des procureurs et autres conseillers ou mandataires du Prêteur Temporaire encourus relativement à l'Emprunt Temporaire, sur une base d'indemnisation complète) en vertu des Documents du Financement Temporaire, et exécutera toutes ses autres obligations envers le Prêteur Temporaire conformément aux Modalités du Financement Temporaire et aux Documents du Financement Temporaire;

DÉCLARER que tous les biens meubles de la Débitrice soient grevés d'une charge et d'une sûreté jusqu'à concurrence d'un montant total de 2 160 000\$ (cette charge et sûreté constituent la « **Sûreté Temporaire** ») en faveur du Prêteur Temporaire à titre de garantie pour toutes les obligations de la Débitrice envers le Prêteur Temporaire relativement à toutes les sommes dues (incluant le capital et les intérêts) en vertu du Financement Temporaire et des Modalités du Financement Temporaire.

AMENDER l'Ordonnance Initiale pour **DÉCLARER** que la Sûreté Temporaire fait partie des CCAA Charges, prenant rang après l'Administration Charge et la Directors' Charge, mais grevant seulement les biens meubles de la Débitrice;

AMENDER l'Ordonnance Initiale pour **DÉCLARER** que les honoraires, frais et déboursés des professionnels mandatés par le Prêteur Temporaire en regard du Financement Temporaire sont des créances couvertes par l'Administration Charge;

ORDONNER que les réclamations du Prêteur Temporaire, en cette qualité, ne puissent pas faire l'objet d'une transaction en vertu d'un plan d'arrangement ou dans le cadre de ces procédures, que le Prêteur Temporaire, en cette qualité, soit traité comme créancier non visé dans le cadre de la présente instance et dans tout plan d'arrangement et que la suspension des procédures prévue par l'Ordonnance Initiale n'a pas pour effet

d'empêcher le Prêteur Temporaire d'exercer son droit de résilier l'Emprunt Temporaire, ni pour effet d'empêcher le Prêteur Temporaire d'exercer la Sûreté Temporaire ou toute sûreté, hypothèque ou charge y afférant;

DÉCLARER que le Prêteur Temporaire pourra :

- (a) prendre de temps à autre toutes les mesures qu'il juge nécessaires ou appropriées pour enregistrer, inscrire ou publier la Sûreté Temporaire et les Documents du Financement Temporaire dans toutes les juridictions qu'il juge appropriées;
- (b) nonobstant les dispositions du paragraphe suivant, refuser d'effectuer toute avance à la Débitrice si les dispositions des Modalités du Financement Temporaire et des Documents du Financement Temporaire ne sont pas respectées par la Débitrice;

ORDONNER que le Prêteur Temporaire ne puisse prendre aucune mesure d'exécution en vertu des Documents du Financement Temporaire ou de la Sûreté Temporaire à moins d'avoir donné un avis écrit de défaut d'au moins sept (7) jours à cet effet à la Débitrice, au Contrôleur et aux créanciers dont les droits sont inscrits ou publiés aux registres appropriés ou ayant demandé copie d'un tel avis (le « Délai de Préavis »). À l'expiration du Délai de Préavis, le Prêteur Temporaire aura le droit de prendre toutes les mesures prévues dans les Documents du Financement Temporaire et dans la Sûreté Temporaire et autrement permises par la loi, mais sans être tenu d'envoyer quelque préavis que ce soit en vertu de l'article 244 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. 1985, c. B-3 ou de toute loi provinciale;

ORDONNER que sous réserve d'une ordonnance ultérieure du tribunal, aucune ordonnance ayant pour effet de modifier, d'annuler ou autrement affecter la présente ordonnance ne puisse être rendue, à moins :

- (a) qu'un avis de la requête en vue d'obtenir une telle ordonnance soit signifié au Prêteur Temporaire, à la Débitrice et au Contrôleur par la partie qui la présente sept (7) jours avant sa date de présentation; ou
- (b) que le Prêteur Temporaire demande ladite ordonnance ou y consente;

DÉCLARER qu'aucun Proceeding ne sera déposé ou exécuté contre le Prêteur Temporaire sans l'autorisation préalable du tribunal;

PRENDRE ACTE des activités du Contrôleur telles que décrites dans le 14^{ème} Rapport du Contrôleur, **Pièce R-3**;

ORDONNER l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel et sans caution;

LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.

MONTRÉAL, le 16 mars 2011

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Procureurs de la Requérante-Débitrice

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Marc Veilleux, exerçant ma profession aux Chantiers Davie Inc., 22, rue George-D.-Davie, Lévis, province de Québec, G6V 8V5, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le Chef de la direction financière par intérim des Chantiers Davie Inc.;
2. J'ai lu la présente Requête de la Débitrice;
3. Les faits allégués dans la présente Requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Veilleux

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À LÉVIS, CE 16° JOUR DE MARS 2011.



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR
TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC

MICHELLE BOUCHARD

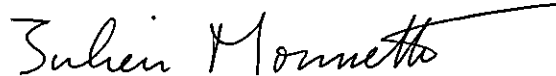
#184436.

ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ
(Article 82.1 du Code de procédure civile, L.R.Q. c. C-25)

Je, soussigné, Julien Morissette, avocat, exerçant ma profession au sein du bureau Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l., situé au 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100, à Montréal, province de Québec, déclare solennellement ce qui suit :

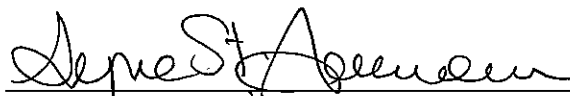
1. Je suis un des avocats de la Débitrice Chantiers Davie Inc. dans le cadre de la présente Requête dans le dossier de la cour portant le numéro 200-11-019127-102;
2. Le 16 mars 2011 à 12h12 (heure de Montréal), Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l. a reçu par télécopieur l'Affidavit daté du même jour de Marc Veilleux, un représentant autorisé de Chantiers Davie Inc.;
3. La copie de l'Affidavit jointe aux présentes est une copie conforme de l'Affidavit de Marc Veilleux reçue par télécopieur du même Marc Veilleux, de la ville de Lévis, province de Québec, du numéro de télécopieur 418.833.3265;
4. Les faits allégués dans la présente attestation sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



JULIEN MORISSETTE

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À MONTRÉAL, CE 16^e JOUR DE MARS 2011.



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR
TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC



AVIS DE PRÉSENTATION

- À: INVESTISSEMENT QUÉBEC**
393, rue Saint-Jacques, Bureau 500
Montréal QC H2Y 1N9
Me Pierre Lafrenière
courriel: pierre.lafreniere@invest-quebec.com
- À: STEIN MONAST** **Procureurs d'Investissement Québec**
70, rue Dalhousie, Bureau 500
Québec QC G1K 4B2
Me Marie-Paule Gagnon
courriel : marie-paule.gagnon@steinmonast.ca
- À: SAMSON BÉLAIR/DELOITTE TOUCHE INC. Contrôleur**
1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal QC H3B 5K1
M. Pierre Laporte
M. Jean-François Nadon
courriel: pilaporte@deloitte.ca
jnadon@deloitte.ca
- À: MCCARTHY TÉTRAULT** **Procureurs du Contrôleur**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2500
Montréal QC H3B 0A2
Me Mason Poplaw
Me Miguel Bourbonnais
courriel: mpoplaw@mccarthy.ca
mbourbonnais@mccarthy.ca
- À: BORDEN LADNER GERVAIS** **Procureurs de Ocean Hotels I Limited, Ocean Hotels II Limited et Ocean Hotels PLC**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Me Mathieu Lévesque
Me Jacques S. Darche
Me Jean-Marie Fontaine
Me Peter P. Pamel
courriel: malevesque@blgcanada.com
jdarche@blgcanada.com
jfontaine@blgcanada.com
ppamel@blgcanada.com

- À: MCMILLAN**
1000, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2700
Montréal QC H3A 3G4
Me Marc-André Morin
courriel: marc-andre.morin@mcmillan.ca
Procureurs de Wärtsilä Ship Design Norway AS, et Wärtsilä Norway AS
- À: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Me Alain Riendeau
courriel: ariendeau@fasken.com
Procureurs de Cecon ASA
- À: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Procureurs de Upper Lakes Group Inc.
- FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
140, Grande Allée Est, Bureau 800
Québec QC G1R 5M8
Me Serge Guerette
Me Xeno Martis
Me Charles Mercier
courriel: sguerette@fasken.com
xmartis@fasken.com
cmercier@fasken.com
- À: LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
1002, rue Sherbrooke Ouest, 28^e étage
Montréal QC H3A 3L6
Me Gerry Apostolatos
courriel: gerry.apostolatos@lkd.ca
Procureurs d'Exportation et développement Canada
(Montréal)
- À: LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
801, Grande Allée Ouest, Bureau 300
Québec QC G1S 1C1
Me Alain Robitaille
Me John O'Connor
courriel : alain.robitaille@lkd.ca
john.oconnor@lkd.ca
(Québec)
- À: BRISSET BISHOP s.e.n.c.**
2020, rue University, Bureau 2020
Montréal QC H3A 2A5
Me David G. Colford
courriel : davidcolford@brissetbishop.com
Procureurs de Comfact Corporation

À: **WOODS s.e.n.c.r.l.**
2000, avenue McGill College, Bureau 1700
Montréal QC H3A 3H3
Me Neil Peden
courriel : npeden@woods.qc.ca

**Procureurs de NM Rothschild
& Sons Canada Limitée et
Rothschild Inc.**

À: **LAMBERT SOMEC**
1505, rue des Tanneurs
Québec QC G1N 4S7
Me Stéphane Moisan
courriel : smoisan@lambertsomec.com

PRENEZ AVIS que la présente Requête sera présentée pour adjudication devant l'un des juges de la Cour supérieure (Chambre Commerciale), dans et pour le district de Québec, le 17 mars 2011, à 14h ou aussitôt que conseil pourra être entendu, par téléconférence aux numéros suivants :

514-392-3280 ou 1-866-279-9198
Code : 4964657

Il sera également possible d'écouter l'audience en salle 3.23 du Palais de justice de Québec, situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec).

MONTREAL, le 16 mars 2011

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./A.n.l.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.

Contrôleur

LISTE DE PIÈCES

- PIÈCE R-1 :** Offre de prêt pour un financement temporaire
- PIÈCE R-2 :** Relevés du Registre des droits personnels et réels mobiliers (en liasse)
- PIÈCE R-3 :** 14^{ème} Rapport du Contrôleur

MONTREAL, le 16 mars 2011

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

**PIÈCE R-1 – OFFRE DE PRÊT POUR UN
FINANCEMENT TEMPORAIRE**

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 1 de 7

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

PAR : **INVESTISSEMENT QUÉBEC**, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur l'investissement Québec et sur La Financière du Québec* (L.R.Q., c.I-16.1), ayant son siège social au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), G1V 5A3 (« IQ »).

À : **CHANTIERS DAVIE INC.**, personne morale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 22, Rue George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5 (l'« Entreprise »).

ATTENDU QUE l'Entreprise n'a pas la marge de manœuvre financière pour procéder à sa restructuration;

ATTENDU QUE l'Entreprise a obtenu le 25 février 2010 une ordonnance initiale (« Ordonnance initiale ») en vertu des articles 4, 5 et 11 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. 1985, c. C-36 (« LACC ») auprès de la Cour supérieure du Québec (« Cour »);

ATTENDU QU'aux termes de l'Ordonnance initiale, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. a été nommée contrôleur (« Contrôleur »);

ATTENDU QUE la Cour a émis sept ordonnances prorogeant la suspension des procédures, dont la plus récente qui a été émise le 10 mars 2011 et a prorogé la suspension des procédures jusqu'au 1^{er} avril 2011;

ATTENDU QUE pour financer les dépenses courantes et les autres dépenses corporatives générales de l'Entreprise, incluant les coûts liés à l'administration de la procédure aux termes de la LACC, l'Entreprise a demandé à IQ de lui consentir un prêt temporaire jusqu'à concurrence d'un montant d'un million huit cent mille dollars (1 800 000 \$) lequel devra être autorisé par la Cour aux termes d'une ordonnance de financement temporaire (« Ordonnance DIP »);

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Les attendus font partie intégrante de la présente offre.

2. PRÊT DIP

2.1 IQ offre à l'Entreprise un prêt temporaire au montant maximum d'un million huit cent mille dollars (1 800 000 \$) (le « Prêt DIP »), aux conditions et termes énoncés aux présentes.

2.2 Les mots et expressions utilisés aux présentes et commençant par une lettre majuscule ont le sens qui leur est donné à l'annexe A, à moins qu'une signification particulière ne leur soit donnée, soit en fonction du contexte ou soit aux termes d'une disposition particulière.

initiales du représentant d'IQ

initiales du représentant de
l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 2 de 7

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

2.3 Les annexes ci-après énumérées font partie intégrante de la présente offre :

- A CONDITIONS ET TERMES GÉNÉRAUX DU PRÊT DIP
- B PROJET ET FINANCEMENT
- C AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

3. PROJET

3.1 Le Prêt DIP n'est offert que pour financer les dépenses courantes de l'Entreprise et de payer toute autre somme autorisée par les dispositions de l'Ordonnance initiale et les ordonnances subséquentes (le « Projet »).

4. DÉBOURSEMENT

4.1 IQ versera le Prêt DIP en un maximum de trois (3) déboursements, au cours de la période de réalisation du Projet, selon les besoins de liquidités de l'Entreprise, tels qu'établis par IQ, à son entière discrétion, et seulement si l'Entreprise n'est pas en défaut quant à l'un ou l'autre des conditions et termes de la présente offre.

Chaque déboursement du Prêt DIP, incluant tous les déboursements déjà effectués, ne pourra jamais être supérieur aux besoins de liquidités démontrés en comparant l'état de l'évolution de l'encaisse et la réelle situation de l'Entreprise en tenant compte de la perception réelle des comptes à recevoir, pour la semaine en question.

5. ENGAGEMENTS À REMPLIR AVANT LE DÉBOURSEMENT DU PRÊT DIP

5.1 Le premier déboursement du Prêt DIP n'aura lieu que lorsque chacune des conditions suivantes sera rencontrée à la satisfaction d'IQ :

5.1.1 l'Entreprise aura obtenu l'Ordonnance DIP, laquelle devra être à l'entière satisfaction d'IQ et prévoir notamment :

5.1.1.1 l'approbation du Prêt DIP et les termes et conditions de la présente offre;

5.1.1.2 les sûretés prévues au titre « SÛRETÉS », et ce, nonobstant les termes et conditions mentionnés à toute autre convention à laquelle l'Entreprise est partie;

5.1.1.3 les conclusions usuelles de ce type d'ordonnance dont notamment une disposition ordonnant et déclarant qu'IQ sera, pour les fins du Prêt DIP un créancier non visé dans le cadre des


Initiales du représentant d'IQ


Initiales du représentant de
l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 3 de 7

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011


procédures de la LACC et de tout plan d'arrangement prévu en vertu de la LACC et prévoyant que la suspension des procédures en vertu de l'Ordonnance initiale n'a pas pour effet i) d'empêcher IQ d'exercer son droit de résilier le Prêt DIP, ni ii) d'empêcher IQ d'exercer sa charge prioritaire et sûretés ou hypothèques y afférant.

- 5.2 Avant chaque déboursement du Prêt DIP, l'Entreprise devra avoir fourni à IQ une confirmation écrite satisfaisante attestant que toutes les sommes dues aux autorités gouvernementales (DAS, TPS, TVQ, impôts, etc.) ont été entièrement acquittées à la date du déboursement du Prêt DIP.
- 5.3 Avant chaque déboursement du Prêt DIP, l'Entreprise devra avoir remis à IQ, dans une forme satisfaisante, une demande de déboursement signée par un dirigeant de l'Entreprise confirmant que ladite avance est dans les limites de l'état de l'évolution de l'encaisse.

6. ENGAGEMENTS PARTICULIERS DE L'ENTREPRISE

- 6.1 Outre les engagements généraux stipulés aux présentes, l'Entreprise s'engage, à compter de la date d'acceptation de la présente offre et jusqu'au remboursement de la totalité du Prêt DIP à :
- 6.1.1 fournir ses états financiers annuels non vérifiés dans les cent vingt (120) jours de la fin de tout exercice financier;
 - 6.1.2 fournir ses états financiers mensuels dans les vingt (20) jours de la fin de chaque mois;
 - 6.1.3 fournir à IQ, sur demande, les opinions juridiques des conseillers externes de l'Entreprise sur le statut corporatif de l'Entreprise et sa capacité d'emprunter, sur la validité des sûretés prévues au titre « SÛRETÉS », la capacité de l'Entreprise à les consentir, leur caractère exécutoire et tout autre sujet qu'IQ pourra requérir, et ce, à la satisfaction d'IQ;
 - 6.1.4 faire en sorte qu'IQ obtienne, sur demande, une confirmation écrite de la publication des sûretés prévues au titre « SÛRETÉS »;
 - 6.1.5 se conformer à toutes les ordonnances prévues dans l'Ordonnance initiale et dans toute ordonnance subséquente de la LACC;
 - 6.1.6 fournir une mise à jour de l'état de l'évolution de l'encaisse réelle à chaque début de semaine pour la semaine précédente;


Initiales du représentant d'IQ


Initiales du représentant de
l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 4 de 7

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

- 6.1.7 poursuivre irrévocablement son processus d'arrangement en vertu de la LACC, et à procéder à sa réorganisation en vertu de l'article 191 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R.C. 1985, c. C-44;
 - 6.1.8 accorder priorité à IQ, en cas de besoin de financement additionnel dans le cadre de la restructuration de l'Entreprise, pour mettre en place ledit financement. Il est entendu qu'en cas de refus par IQ, toute charge pouvant être créée pour garantir tout financement additionnel par un tiers devra obligatoirement être de rang subséquent à la charge prioritaire d'IQ;
 - 6.1.9 signer, si la Cour le requiert, tout document requis pour mettre en place les sûretés prévues au titre « SÛRETÉS » qui seront prévues par l'Ordonnance DIP;
 - 6.1.10 fournir à IQ une copie des assurances-responsabilité des administrateurs et officiers de l'Entreprise;
 - 6.1.11 autoriser le Contrôleur à divulguer à IQ, sur demande, toute information financière ou autre dont il a connaissance.
- 6.2 L'Entreprise s'engage à obtenir de la Cour la modification de l'Ordonnance initiale en regard de la charge d'administration afin d'y prévoir qu'elle visera désormais aussi les honoraires, frais et déboursés des professionnels mandatés par IQ en regard du Prêt DIP.

7. TAUX D'INTÉRÊT


- 7.1 Le Prêt DIP portera intérêt, à compter du premier déboursement du Prêt DIP au taux de douze pour cent (12 %) par année calculé mensuellement.

8. PAIEMENT DES INTÉRÊTS

- 8.1 L'Entreprise paiera les intérêts calculés au taux et de la manière prévus au titre « TAUX D'INTÉRÊT » le dernier jour de chaque mois à compter du dernier jour du mois suivant le premier déboursement du Prêt DIP.

9. REMBOURSEMENT DU PRÊT DIP

- 9.1 L'Entreprise remboursera le capital du Prêt DIP au plus tard le 1^{er} avril 2011 sous réserve du paragraphe 9.3 ci-dessous.
- 9.2 Pour les fins du remboursement du Prêt DIP effectué au moyen de débits manuels ou électroniques à même le compte bancaire de l'Entreprise, tel que prévu à l'annexe A, l'Entreprise confirme qu'à la date d'acceptation de la présente offre, elle fait affaire avec la banque ou l'institution financière dont le nom apparaît sur le chèque dont un spécimen est joint à la présente.



Initiales du représentant d'IQ



Initiales du représentant de
l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 5 de 7

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

- 9.3 Advenant le cas où IQ autoriserait avant le 1^{er} avril 2011 un financement temporaire additionnel, le capital du Prêt DIP ne serait pas exigible avant le 30 avril 2011 et IQ déduirait du premier déboursement de ce financement temporaire additionnel toute somme due en capital et intérêts du Prêt DIP, et ce, au plus tard le 30 avril 2011. Ceci constituerait une avance en vertu du financement temporaire additionnel et serait considéré comme le remboursement en capital et intérêts du Prêt DIP par l'Entreprise.

10. SÛRETÉS

- 10.1 À titre de garantie spécifique et continue de l'exécution par l'Entreprise de toutes ses obligations vis-à-vis d'IQ aux termes de la présente offre (incluant le paiement de capital, intérêts, frais et de toutes autres sommes), l'Entreprise doit :

- 10.1.1 consentir à IQ, aux termes de l'Ordonnance DIP, une hypothèque et sûreté principales de premier rang au montant d'un million huit cent mille dollars (1 800 000) et une hypothèque et sûreté additionnelles au montant de trois cent soixante mille dollars (360 000 \$) grevant l'universalité de ses biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels.

Étant entendu que cette hypothèque ainsi que toute autre hypothèque ou sûreté créée conformément à l'Ordonnance DIP constituera une charge prioritaire, valide et exécutoire à l'encontre de tous les créanciers ordinaires et/ou garantis de l'Entreprise.

L'Ordonnance DIP devra prévoir la priorité de cette hypothèque sur l'ensemble des autres charges, hypothèques et sûretés, conventionnelles et/ou légales existantes de même que toute fiducie présumée et sur toute autre charge pouvant être créée aux termes de l'Ordonnance DIP ou de toute ordonnance, à l'exception :

- i) de la charge d'administration prévue à l'Ordonnance initiale, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de un million de dollars (1 000 000 \$), laquelle devra désormais comprendre les honoraires, frais et déboursés des professionnels mandatés par IQ en regard du Prêt DIP;
- ii) de la charge des administrateurs et dirigeants (Charge A & D) prévue à l'Ordonnance initiale, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de cinq millions de dollars (5 000 000 \$).

- 10.1.2 souscrire, à la satisfaction d'IQ, une police d'assurance tous risques avec clause hypothécaire couvrant ses actifs pour le plein montant du Prêt DIP et désignant IQ à titre de bénéficiaire.



initiales du représentant d'IQ



initiales du représentant de
l'Entreprise

11. COMMISSION D'ENGAGEMENT

- 11.1 La présente offre est sujette au paiement d'honoraires de gestion (la « Commission d'engagement »), d'un virgule vingt-cinq pour cent (1,25 %) du montant du Prêt DIP, soit vingt-deux mille cinq cents dollars (22 500 \$).
- 11.2 L'Entreprise autorise IQ, de façon irrévocable, à déduire du premier déboursement du Prêt DIP la Commission d'engagement qui est due. Ceci constituera une avance en vertu du Prêt DIP et sera considéré comme le paiement de la Commission d'engagement par l'Entreprise.
- 11.3 Le paiement de la Commission d'engagement ne crée aucun droit en faveur de l'Entreprise et n'oblige aucunement IQ à effectuer un quelconque déboursement sur le Prêt DIP, ces droits et ces obligations ne pouvant être générés que dans la mesure où les conditions et termes mentionnés à la présente offre sont rencontrés.

12. PROJECTIONS DE L'ENCAISSE

- 12.1 L'Entreprise a préparé des projections financières jusqu'au 1^{er} avril 2011 sous forme d'un état de l'évolution de l'encaisse, lequel est joint en annexe D. Une mise à jour de cet état devra être remise à IQ à chaque semaine.

13. AUTRES DISPOSITIONS

- 13.1 Seule la version française de la présente offre sera considérée comme officielle et dans tous les cas, celle-ci prévaudra sur toute traduction qui pourrait l'accompagner.
- 13.2 L'Entreprise reconnaît que les stipulations contenues à la présente offre et à ses annexes ont été librement discutées entre elle et IQ et qu'elle a reçu les explications adéquates sur leur nature et leur étendue.
- 13.3 IQ et l'Entreprise reconnaissent expressément et conviennent que la présente offre ne constitue d'aucune façon une novation des termes et conditions et obligations de l'Entreprise relativement à tout autre financement qu'IQ a octroyé à l'Entreprise ni une dérogation aux droits, privilèges ou recours créés par les documents de sûreté déjà consentis en faveur d'IQ. L'Entreprise reconnaît et déclare, par les présentes, que les droits et recours de tels documents de sûreté n'ont pas été modifiées. Toutefois, si malgré l'intention exprimée par les parties, ladite entente constituerait novation, IQ réserve expressément par les présentes l'ensemble des hypothèques consenties en sa faveur et l'Entreprise consent à cette réserve.
- 13.4 Sauf disposition contraire, les termes comptables ont les sens qui leur sont attribués en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada.


Initiales du représentant d'IQ
Initiales du représentant de
l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 7 de 7

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

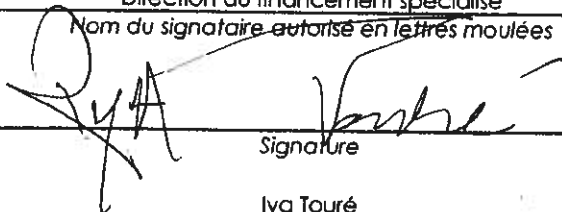
13.5 La présente offre devra être lue et interprétée selon les lois de la province de Québec et les lois du Canada qui y sont applicables.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

Par :  Date : Le 16 mars 2011
Signature

Gérald Tremblay
Directeur de portefeuille principal
Direction du financement spécialisé

Nom du signataire autorisé en lettres moulées

Par :  Date : Le 16 mars 2011
Signature

Iya Touré
Directeur du financement spécialisé


Nom du signataire autorisé en lettres moulées

ACCEPTATION DE L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions et termes énumérés dans la présente offre ainsi qu'à ses annexes, nous acceptons cette offre.

Nous joignons l'annexe intitulée « Autorisation de prélèvement automatique » dûment complétée et signée, accompagnée d'un **chèque original portant la mention « NUL »** et comportant tous les renseignements nécessaires afin de permettre à IQ de procéder aux transferts des déboursments sur le Prêt par débits électroniques ainsi que d'effectuer le remboursement de tout montant dû en vertu de la présente offre.

CHANTIERS DAVIE INC.

Par :  Date : 16/3/2011
Signature

MARC VEILLEUX

Nom du signataire autorisé en lettres moulées


Initiales du représentant d'IQ


Initiales du représentant de
l'Entreprise

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

ANNEXE A**CONDITIONS ET TERMES GÉNÉRAUX DU PRÊT DIP****1. DÉFINITIONS**

Aux fins de la présente offre, les expressions suivantes ont le sens qui leur est donné ci-après à moins que le contexte n'exige un sens différent :

« Cas de défaut » signifie l'un ou l'autre des défauts aux termes de l'article 6 de la présente annexe intitulé « Cas de défaut »;

« Changement important » signifie tout changement, toute modification, à la hausse ou à la baisse selon le cas, qui de l'avis raisonnable d'IQ, pourrait affecter négativement et de manière importante la réalisation du Projet ou un Élément important;

« Élément important » signifie l'existence juridique de l'Entreprise, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa capacité d'exploiter son entreprise, de détenir ses biens ou d'exécuter ses obligations générales ou aux termes de toute convention de crédit ou de sûretés à laquelle elle peut être partie.

2. INTÉRÊT

2.1. Toute somme non payée à échéance en vertu des présentes portera intérêt à compter de cette date au taux stipulé à la présente offre, et ce, sans avis ni mise en demeure.

2.2. Tout intérêt non payé à échéance portera lui-même intérêt à compter de cette date au taux stipulé à la présente offre, et ce, sans avis ni mise en demeure.

3. REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

3.1. L'Entreprise pourra rembourser tout ou partie du Prêt DIP par anticipation, en tout temps et sans avis.

4. DÉBITS ÉLECTRONIQUES

4.1. L'Entreprise autorise par la présente IQ à effectuer par débits manuels ou électroniques à même son compte bancaire tout paiement que l'Entreprise doit faire à IQ aux termes des présentes. À cet effet, l'Entreprise autorise par la présente la banque ou l'institution financière avec laquelle elle fait affaires à honorer les débits effectués par IQ et s'engage à compléter et à signer l'annexe intitulée « Autorisation de prélèvement automatique » jointe à la présente

4.2. IQ enverra à l'avance à l'Entreprise une note de débit contenant tous les renseignements relatifs aux paiements à être effectués par l'Entreprise.

4.3. L'Entreprise s'engage à renouveler l'autorisation apparaissant plus haut si elle change de banque ou d'institution financière avant que le Prêt DIP ne soit entièrement remboursé ou tant que l'Entreprise pourra être endettée envers IQ quant à tout paiement dû aux termes des présentes et à informer IQ de ce changement en lui remettant une nouvelle annexe intitulée « Autorisation de prélèvement automatique » dûment complétée et signée, accompagnée d'un spécimen de chèque de sa nouvelle banque ou institution financière portant la mention « NUL » et contenant tous les renseignements nécessaires.

4.4. L'Entreprise accepte que le remboursement de tout montant dû en vertu de la présente offre soit effectué au moyen de chèques si IQ juge ce mode de paiement préférable selon les circonstances.

5. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ENTREPRISE

À compter de la date d'acceptation de la présente offre et pour toute la durée du Prêt DIP, l'Entreprise s'engage à :


Initiales du représentant d'IQ


Initiales du représentant de l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 2 de 5

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

- 5.1. fournir sur demande d'IQ, ses états financiers non vérifiés, ses états financiers semestriels, les états financiers de ses filiales et, le cas échéant, ses états financiers consolidés ou tout autre état financier, vérifié ou non, requis par IQ et dans le délai raisonnable;
- 5.2. fournir des prévisions financières annuelles avec les hypothèses de travail dans un délai de soixante (60) jours de chaque début d'exercice financier;
- 5.3. maintenir son existence, ne pas modifier sa structure corporative;
- 5.4. ne pas acheter, racheter, convertir ou échanger toutes actions de son capital-actions sans l'accord préalable écrit d'IQ;
- 5.5. transiger sur une base d'affaires et « à distance » avec toute personne;
- 5.6. ne pas consentir de prêts, avances ou toute autre forme d'aide financière à ses actionnaires, administrateurs, officiers ou entreprises affiliées ou apparentées, ni y effectuer des placements, sauf dans le cours normal de ses opérations;
- 5.7. ne pas fusionner;
- 5.8. ne pas procéder à sa dissolution ou à sa liquidation sans l'accord préalable écrit d'IQ;
- 5.9. ne pas déclarer ou verser de dividende sans l'accord préalable d'IQ;
- 5.10. ne pas déménager à l'extérieur du Québec une partie substantielle de ses activités;
- 5.11. ne pas modifier substantiellement la nature de ses opérations ou affaires ou celles de ses filiales;
- 5.12. faire en sorte qu'il n'y ait pas de changement dans le contrôle de l'Entreprise ou dans le contrôle ultime de l'Entreprise;
On entend par changement dans le contrôle l'acquisition par une personne qui détient moins de 10% des actions comportant des droits de vote d'actions comportant un nombre de droits de vote suffisant pour permettre l'élection de la majorité des administrateurs de l'Entreprise. On entend par contrôle ultime la détention desdites actions par une ou des personnes physiques donnant le contrôle de l'Entreprise par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes morales actionnaires l'une de l'autre ou de l'Entreprise;
- 5.13. assurer et maintenir assurés contre tous risques ses actifs, jusqu'à concurrence de leur valeur de remplacement, ou souscrire et maintenir en vigueur toute police d'assurance quelconque requise par IQ et fournir à cette dernière, sur demande, copie des polices d'assurance ainsi souscrites et de leur renouvellement. Advenant que l'Entreprise fasse défaut de respecter le présent engagement, IQ pourra y remédier, aux frais de l'Entreprise, et ce, sans préjudice à tout autre droit en sa faveur;
- 5.14. aviser IQ, sans délai, de tout cas de défaut, de tout événement qui, suite à un avis ou à l'expiration d'un délai, pourrait constituer un cas de défaut et faire parvenir à IQ une copie de tout défaut ou de tout avis de défaut reçu de toute autre autorité ayant juridiction;
- 5.15. ne pas grever, vendre ou disposer de quelque façon de ses actifs sans le consentement préalable écrit d'IQ, sauf dans le cours normal de ses opérations;
- 5.16. révéler sans délai à IQ tout litige ou procédure devant une cour de justice ou un tribunal, une commission ou agence gouvernementale dans lequel elle est partie;
- 5.17. se conformer à tous égards importants aux lois auxquelles elle est assujettie au Québec et plus particulièrement, mais

57
Initiales du représentant d'IQ

MU
Initiales du représentant de l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP


Page 3 de 5

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

- sans limiter la portée générale de ce qui précède, aux normes en matière de protection de l'environnement, de travail et de droits de la personne;
- 5.18. adopter en tout temps un comportement social et politique responsable;
 - 5.19. maintenir ses opérations dans leur état actuel;
 - 5.20. utiliser le Prêt DIP mis à sa disposition en vertu des présentes pour les fins des présentes;
 - 5.21. remettre à IQ, au cours de la durée du Prêt DIP, tout document qu'elle pourra juger utile ou pertinent;
 - 5.22. fournir, à la demande d'IQ, les certificats ou documents requis conformément aux lois du Québec;
 - 5.23. ne pas céder ni transférer les droits qui lui sont conférés aux termes de la présente offre sans le consentement préalable écrit d'IQ;
 - 5.24. acquitter toutes les dépenses se rapportant à la préparation et à l'inscription, s'il y a lieu, des documents nécessaires pour donner effet légal à la présente offre et à tout amendement à celle-ci;
 - 5.25. payer tous les coûts encourus par IQ pour exercer ses droits aux termes de la présente offre, y compris ceux permettant d'obtenir l'exécution de toutes les obligations de l'Entreprise pour protéger, exécuter ou préserver toute sûreté consentie en garantie du Prêt DIP ou procéder à une évaluation des actifs de l'Entreprise sur demande d'IQ, incluant notamment tous les frais judiciaires, les honoraires, charges ou autres dépenses judiciaires, les frais et honoraires d'agent, de syndic ou autres;
 - 5.26. payer tous les coûts raisonnables facturés par un consultant externe choisi par IQ pour la conseiller sur toute question reliée au Prêt DIP; pourront plus particulièrement faire l'objet du mandat confié à ce consultant externe la préparation de diagnostics financiers et opérationnels de l'Entreprise, l'évaluation des sûretés et des éléments de propriété intellectuelle reliés au Projet ainsi que toute autre question concernant la protection des droits d'IQ;
 - 5.27. tenir ses livres de compte adéquats et autres registres comptables;
 - 5.28. permettre à tout représentant d'IQ, sur avis préalable à l'Entreprise, d'entrer pendant les heures normales d'affaires dans les locaux de l'Entreprise et d'y effectuer, aux frais d'IQ, l'examen des livres, des installations physiques et des stocks de l'Entreprise;
 - 5.29. ne pas contracter toute autre forme d'emprunt sauf sans la mesure permise aux présentes;
 - 5.30. ne pas effectuer des remboursements en capital en faveur de ses actionnaires ou effectuer toute autre forme de remboursement de dettes à l'égard de ses créanciers garantis non prévu à l'état de l'évolution de l'encaisse;
 - 5.31. ne pas céder ou autrement se départir de tous ou partie de ses actifs sans le consentement préalable d'IQ.
- 6. CAS DE DÉFAUT**
- Nonobstant toute disposition contraire contenue à la présente offre et même si les conditions ont été respectées, IQ se réserve le droit, à sa discrétion, de résilier le Prêt DIP ou toute partie non déboursée de celui-ci ou d'en différer le déboursement et de résilier le moratoire de capital et le moratoire d'intérêts, le cas échéant, et l'Entreprise s'engage à rembourser, sur demande, toutes ou partie des sommes déboursées sur le Prêt DIP, avec intérêts, frais et accessoires, dans les cas suivants :


Initiales du représentant d'IQ


Initiales du représentant de
l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 4 de 5

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

- 6.1. toute ordonnance terminant partiellement ou complètement l'Ordonnance initiale ou levant la protection des recours hypothécaires contre l'Entreprise ou un de ses actifs par toute tierce personne ou la nomination d'un séquestre national;
- 6.2. toute autre ordonnance consentant un recours ou un droit à une super priorité ayant rang avant ou *pari passu* avec IQ;
- 6.3. toute ordonnance renversant l'Ordonnance DIP établissant le Prêt DIP ou la procédure de la LACC;
- 6.4. le défaut par l'Entreprise de payer les intérêts ou les frais qui sont dus en vertu des présentes ou le remboursement du capital lorsque dû;
- 6.5. si quelque représentation ou garantie contenue aux présentes dans les documents de sûreté ou dans tout autre document ou certificat remis à IQ par l'Entreprise s'avère incorrecte, erronée ou inexacte;
- 6.6. l'Entreprise cesse tout engagement ou obligation important de l'avis d'IQ;
- 6.7. sous réserve de l'Ordonnance initiale et de toute autre ordonnance y relative, si l'Entreprise fait cession de ses biens, est sous le coup d'une ordonnance de séquestre en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, déposé un avis d'intention, fait une proposition à ses créanciers ou commet un acte de faillite en vertu de ladite loi, ou si elle est sous le coup d'une ordonnance de liquidation en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ou de toute autre loi au même effet;
- 6.8. si l'Entreprise ne maintient pas son existence légale;
- 6.9. s'il y a un changement dans le contrôle de l'Entreprise où dans le contrôle ultime de l'Entreprise tel que défini à 5.12 de la présente annexe qui n'a pas été préalablement autorisé par écrit par IQ;
- 6.10. si, de l'avis d'IQ et sans son consentement, il survient un Changement important dans le Projet ou dans son financement ou dans la nature des opérations de l'Entreprise;
- 6.11. en cas d'erreur ou d'omission dans une déclaration, de réticence, de fausse déclaration, de fraude ou de falsification de documents de la part de l'Entreprise;
- 6.12. si l'Entreprise fait défaut de remplir l'un quelconque de ses engagements stipulés à de la présente offre incluant les obligations en vertu du contrôle de l'encaisse.

7. RECOURS EN CAS DE DÉFAUT

Sans restreindre les droits d'IQ en vertu des présentes ou des sûretés ou sous réserve de ses autres droits et recours, advenant un cas de défaut :

- 7.1 IQ pourra déclarer liquide et exigible toutes les obligations monétaires de l'Entreprise qui ne seraient pas alors échues et réclamées de l'Entreprise, sans autre avis ni mise en demeure, le paiement immédiat du capital, des intérêts, frais et accessoires, y compris les frais encourus par IQ pour fins de recouvrement et protection de la dette et l'exécution de toute autre obligation de l'Entreprise;
- 7.2 l'Entreprise perdra tous ses droits et privilèges en vertu des présentes incluant, sans limitation, le droit de recevoir des avances;
- 7.3 IQ imputera tout paiement reçu en réduction des prêts, selon sa discrétion;
- 7.4 IQ pourra accorder des délais, prendre des garanties ou y renoncer, accepter des compromis, accorder quittance et mainlevée et transiger avec l'Entreprise, selon ce qu'elle jugera convenable, sans que cela diminue les responsabilités

Initiales du représentant d'IQ

Initiales du représentant de
l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 5 de 5

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date du 11 mars 2011

de l'Entreprise ni ne porte atteinte aux droits d'IQ en vertu des sûretés prévues aux présentes;

- 7.5 IQ aura le droit, sans préavis de quelque nature que ce soit (hypothécaire, suivant l'article 244 de la Loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou autres), d'exiger le remboursement total du Prêt DIP (capital, intérêts et frais) et d'exercer ses recours en vertu de sa charge prioritaire dans les sept (7) jours suivant un avis écrit à l'Entreprise.

8. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 8.1. Par son acceptation de la présente offre, l'Entreprise déclare que tous les renseignements de nature technique ou de nature financière ou économique qui ont été fournis à IQ sur une base historique sont véridiques.
- 8.2. Pour les fins de la présente offre, tous les avis devront être envoyés par écrit, par poste certifiée ou recommandée ou par livraison de main à main. Les avis provenant d'IQ seront envoyés au siège de l'Entreprise, à l'attention du représentant autorisé qui signera l'acceptation de la présente offre pour et au nom de l'Entreprise. Tous les avis provenant de l'Entreprise ou de ses actionnaires seront envoyés à Investissement Québec, à sa place d'affaires du 413, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec), H2Y 1N9, à l'attention de son Secrétaire général. Tous les avis seront censés être reçus le jour de leur livraison, au cas d'envoi de main à main, le troisième jour ouvrable suivant leur mise à la poste par leur expéditeur, au cas d'envoi par poste certifiée ou recommandée.

9. ANNONCE PUBLIQUE

- 9.1. En acceptant la présente offre, l'Entreprise consent à ce qu'une annonce publique soit faite par IQ, en communiquant les principaux

paramètres de l'intervention financière consentie à l'Entreprise comprenant, entre autres et non limitativement, le nom de l'Entreprise, son genre d'exploitation, son emplacement, la nature et le montant de l'intervention financière prévue aux présentes ainsi que le nombre d'employés au service de l'Entreprise. IQ permettra à l'Entreprise de prendre connaissance de toute annonce au moins un (1) jour avant sa publication.

- 9.2. Si l'Entreprise désire annoncer officiellement le Projet ou procéder à une inauguration officielle, elle devra en prévenir IQ un (1) jour à l'avance, de façon à permettre à cette dernière d'y participer.


Initiales du représentant d'IQ


Initiales du représentant de
l'Entreprise

OFFRE DE PRÊT DIP

Page 1 de 1

Dossier : D129293
Entreprise : E103067

La présente offre de prêt annule et remplace celle émise en date d 11 mars 2011

ANNEXE B

PROJET ET FINANCEMENT

Projet	Coûts totaux	Dépenses admissibles	Financement	
Restructuration de l'Entreprise	1 800 000 \$	1 800 000 \$	Prêt DIP d'IQ	1 800 000 \$
Total :	1 800 000 \$	1 800 000 \$	Total :	1 800 000 \$



Initiales du représentant d'IQ



Initiales du représentant de l'Entreprise

**PIÈCE R-2 – RELEVÉS DU REGISTRE DES DROITS
PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS (EN LIASSE)**

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Résultat exact (1)

Fiche	Inscription	Date	h:min
001	DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL 10-0668844-0008	2010-09-24	14:32
002	RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (VENTE À TEMPÉRAMENT) 10-0064789-0001	2010-02-05	09:00
003	DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL 09-0772244-0002	2009-12-11	15:00
	Cession des droits 11-0008742-0001	2011-01-07	10:03
	Cession des droits 10-0756114-0001	2010-10-28	09:00
004	RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (VENTE À TEMPÉRAMENT) 09-0725007-0001	2009-11-20	13:06
005	Modification d'un droit publié 09-0646489-0009	2009-10-16	14:49
	Cession des droits 11-0008742-0001	2011-01-07	10:03
	Cession des droits 10-0756114-0001	2010-10-28	09:00
006	DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL 09-0392981-0007	2009-06-30	13:41
	Cession des droits 11-0008742-0001	2011-01-07	10:03
	Cession des droits 10-0756114-0001	2010-10-28	09:00
007	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0018223-0001	2009-01-15	09:00
008	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 08-0632796-0001	2008-11-04	09:00
009	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 08-0548460-0003	2008-09-22	11:52

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche	Inscription	Date	h:min
001	DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL 10-0668844-0008	2010-09-24	14:32
002	RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (VENTE À TEMPÉRAMENT) 10-0064789-0001	2010-02-05	09:00
003	DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL 09-0772244-0002	2009-12-11	15:00
	Cession des droits 11-0008742-0001	2011-01-07	10:03
	Cession des droits 10-0756114-0001	2010-10-28	09:00
004	RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (VENTE À TEMPÉRAMENT) 09-0725007-0001	2009-11-20	13:06
005	Modification d'un droit publié 09-0646489-0009	2009-10-16	14:49
	Cession des droits 11-0008742-0001	2011-01-07	10:03
	Cession des droits 10-0756114-0001	2010-10-28	09:00
006	DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL 09-0392981-0007	2009-06-30	13:41
	Cession des droits 11-0008742-0001	2011-01-07	10:03
	Cession des droits 10-0756114-0001	2010-10-28	09:00
007	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0018223-0001	2009-01-15	09:00
008	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 08-0632796-0001	2008-11-04	09:00
009	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 08-0548460-0003	2008-09-22	11:52

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
10-0668844-0008	2010-09-24 14:32	2013-12-31

DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL

PARTIES

Locateur

COMPLEXE DE L AUTO PARK AVENUE INC
4505, METROPOLITAIN EST BUR 201 ST LEONARDH1R 1Z4

Locataire

CHANTIERS DAVIE INC
22, GEORGES D DAVIE LEVIS QUEBEC G6V 8V5

BIENS

Véhicule routier :

Cat.	Numéro d'identification	Année	Description
01	Véhicule de promenade		
	WVGL67L27D022680	2007	VOLKSWAGEN TOUAREG

MENTIONS

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2010-09-15

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 002 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
10-0064789-0001	2010-02-05 09:00	2015-02-04

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (VENTE À TEMPÉRAMENT)

PARTIES

Vendeur

ACKLANDS - GRAINGER INC.

90, WEST BEAVER CR. ROAD, RICHMOND HILL (ONTARIO)

L4B 1E7

Acheteur

CHANTIERS DAVIE INC.

22, RUE GEORGES DAVIE, LEVIS (QUEBEC)

G6V 8V5

BIENS

INVENTORY

CONSIGNMENT AS PER AGREEMENT DATED OCTOBER 6, 2009.

AMOUNT SECURED \$15,000.00

MENTIONS

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC .

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 003 - Détail de l'inscription 1 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0772244-0002	2009-12-11 15:00	2014-12-11

DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL

PARTIES

Locateur

XEROX CANADA LTD

33 BLOOR ST. E, 3RD FLOOR, TORONTO, ON

M4W 3H1

Locataire

CHANTIERS DAVIE INC.

22 RUE GEORGES D. DAVIE, LEVIS, QC

G6V 8V5

BIENS

EQUIPMENT

OTHER

ALL PRESENT AND FUTURE OFFICE EQUIPMENT AND SOFTWARE SUPPLIED OR FINANCED FROM TIME TO TIME BY THE SECURED PARTY (WHETHER BY LEASE, CONDITIONAL SALE OR OTHERWISE), WHETHER OR NOT MANUFACTURED BY THE SECURED PARTY OR ANY AFFILIATE THEREOF.

MENTIONS

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Autres mentions :

CUSTOMER # 957877004-443341300

REMARQUES

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
10-0756114-0001	2010-10-28 09:00
Cession des droits	
11-0008742-0001	2011-01-07 10:03
Cession des droits	

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC .

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 003 - Détail de l'inscription 2 (de 3)

INSCRIPTION

DATE-HEURE-MINUTE

11-0008742-0001

2011-01-07 10:03

Cession des droits

PARTIES

Cédant

Xerox Canada Ltd.

5650 Yonge Street, North York, Ontario

M2M 4G7

Cessionnaire

BNP Paribas (Canada)

155 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto, Ontario

M5V 3H1

BIENS

The Related Security.

For the purposes hereof, the following definitions apply:

"Affiliate" means in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

"Collections" means in respect of each Receivable, all cash collections and other proceeds received in respect of the Receivable.

"Debtor" means each person who owes any obligation to the Seller in respect of any Receivable.

"Eligible Products" means equipment and related supplies and services supplied by the Seller to a Debtor.

"GST" means all goods and services tax payable under Part IX of the Excise Tax Act (Canada), all QST and all harmonized sales tax in the Provinces of Nova Scotia, Newfoundland, New Brunswick, Ontario and British Columbia payable under the Excise Tax Act (Canada), as such statutes may be amended, modified, supplemented or replaced from time to time, including any successor statute.

"Holding Company" of any other person means a person in respect of which that other person is a Subsidiary.

"PST" means all retail sales, use, social services and similar taxes, but in any event, excluding any GST.

"Quebec Receivable" means a Receivable owed by a Debtor that is domiciled (within the meaning of the Civil Code of Québec) in the province of Quebec, or in respect of which the Debtor is making payments to a location or account located in the Province of Quebec.

"QST" means the Quebec sales tax imposed pursuant to An Act respecting the Québec sales tax.

"Receivable" means each monetary obligation of any person to the Seller which arises from the sale of Eligible Products or the supply of services by the Seller, including all amounts due and owing in respect of the use of Eligible Products by Debtors and all rights to collect any GST and PST forming part thereof or payable in connection therewith, and all present and future claims and rights of action of the Seller against such person in respect of such obligation, excluding any amounts that are not, as at December 30, 2010, due and owing.

"Related Security" means, with respect to any Quebec Receivable:
(a) all security interests, hypothecs, title retention and leases, and all property subject to any security interest, hypothec, title retention or lease, received from or arranged by the Debtor or any of its Affiliates, from time to time purporting to secure payment of such Receivable, including any deposit or prepayment made by any Debtor with respect to such Receivable; For greater certainty, the Related Security only includes the Seller's right, title and interest in the lease and related leased property to the extent and in as much as they relate to or otherwise support or secure payment of the Quebec Receivable.

"Seller" means Xerox Canada Ltd. .

"Subsidiary" means, with respect to any person, any corporation, partnership, limited partnership, association, joint venture or other business entity of which more than 50% of the total voting power of shares of stock or other ownership interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of the person or persons (whether directors, managers, trustees or other persons performing similar functions) having the power to direct or cause the direction of the management and policies thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that person or one or more of the other Subsidiaries of that person or a combination thereof; provided, in determining the percentage of ownership interests of any person controlled by another person, no ownership interest in the nature of a "qualifying share" of the former person required pursuant to applicable law shall be deemed to be outstanding.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

* *
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, *
* leur numéro n'est pas affiché. *
* *
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
* *

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2010-12-30

Autres mentions :

Notice of the assignment by Xerox Canada Ltd. (as assignor) in favour of BNP Paribas (Canada) (as assignee) of the universality of all Quebec

Receivables existing on December 28, 2010 was registered on January 05, 2011 under number 11-0000750-0001.

RÉFÉRENCES À L'INSCRIPTION VISÉE: 05-0005973-0005, 07-0060262-0007, 08-0653886-0001, 08-0234499-0001, 08-0360871-0001, 08-0007743-0001, 10-0418779-0001, 09-0003433-0013, 09-0007567-0013, 10-0275000-0001, 10-0126861-0001.

REMARQUES

Inscriptions de radiation - Quant à l'inscription visée

*
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, la radiation de ces *
* inscriptions ne sera pas affichée dans le champ «Remarques». *
*
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
*

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC .

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 003 - Détail de l'inscription 3 (de 3)

INSCRIPTION

DATE-HEURE-MINUTE

10-0756114-0001

2010-10-28 09:00

Cession des droits

PARTIES

Cédant

Xerox Canada Ltd.

5650 Yonge Street, North York, Ontario

M2M 4G7

Cessionnaire

BNP Paribas (Canada)

155 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto, Ontario

M5V 3H1

BIENS

The Related Security.

For the purposes hereof, the following definitions apply:

"Affiliate" means in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

"Collections" means in respect of each Receivable, all cash collections and other proceeds received in respect of the Receivable.

"Debtor" means each person who owes any obligation to the Seller in respect of any Receivable.

"Eligible Products" means equipment and related supplies and services supplied by the Seller to a Debtor.

"GST" means all goods and services tax payable under Part IX of the Excise Tax Act (Canada), all QST and all harmonized sales tax in the Provinces of Nova Scotia, Newfoundland, New Brunswick, Ontario and British Columbia payable under the Excise Tax Act (Canada), as such statutes may be amended, modified, supplemented or replaced from time to time, including any successor statute.

"Holding Company" of any other person means a person in respect of which that other person is a Subsidiary.

"PST" means all retail sales, use, social services and similar taxes, but in any event, excluding any GST.

"Quebec Receivable" means a Receivable owed by a Debtor that is domiciled (within the meaning of the Civil Code of Québec) in the province of Quebec, or in respect of which the Debtor is making payments to a location or account located in the Province of Quebec.

"QST" means the Quebec sales tax imposed pursuant to An Act respecting the Québec sales tax.

"Receivable" means each monetary obligation of any person to the Seller which arises from the sale of Eligible Products or the supply of services by the Seller, including all amounts due and owing in respect of the use of Eligible Products by Debtors and all rights to collect any GST and PST forming part thereof or payable in connection therewith, and all present and future claims and rights of action of the Seller against such person in respect of such obligation, excluding any amounts that are not, as at September 24, 2010, due and owing.

"Related Security" means, with respect to any Quebec Receivable:
(a) all security interests, hypothecs, title retention and leases, and all property subject to any security interest, hypothec, title retention or lease, received from or arranged by the Debtor or any of its Affiliates, from time to time purporting to secure payment of such Receivable, including any deposit or prepayment made by any Debtor with respect to such Receivable; For greater certainty, the Related Security only includes the Seller's right, title and interest in the lease and related leased property to the extent and in as much as they relate to or otherwise support or secure payment of the Quebec Receivable.

"Seller" means Xerox Canada Ltd.

"Subsidiary" means, with respect to any person, any corporation, partnership, limited partnership, association, joint venture or other business entity of which more than 50% of the total voting power of shares of stock or other ownership interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of the person or persons (whether directors, managers, trustees or other persons performing similar functions) having the power to direct or cause the direction of the management and policies thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that person or one or more of the other Subsidiaries of that person or a combination thereof; provided, in determining the percentage of ownership interests of any person controlled by another person, no ownership interest in the nature of a "qualifying share" of the former person required pursuant to applicable law shall be deemed to be outstanding.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

*
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, *
* leur numéro n'est pas affiché. *
*
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
*

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2010-09-29

Autres mentions :

Notice of the assignment by Xerox Canada Ltd. (as assignor) in favour of BNP Paribas (Canada) (as assignee) of the universality of all Quebec

Receivables due and owing on September 24, 2010 was registered on September 30, 2010 under number 10-0680983-0001.

Le numéro 06-0623578-0016 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0023 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0022 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0021 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0628857-0007 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0004 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0003 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0002 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0625538-0001 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

AUTRES RÉFÉRENCES À L'INSCRIPTIONS VISÉES:

10-0418779-0001,08-0583447-0001,08-0360871-0001,08-0007743-0001,08-0653896-0001,08-0234499-0001,10-0275000-0001,10-0118477-0001,10-0126861-0001,06-0632222-0001,08-0227673-0001

REMARQUES

Inscriptions de radiation - Quant à l'inscription visée

*
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, la radiation de ces *
* inscriptions ne sera pas affichée dans le champ «Remarques». *
*
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
*

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC .

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 004 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0725007-0001	2009-11-20 13:06	2019-11-19
RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (VENTE À TEMPÉRAMENT)		

Il s'agit d'une inscription globale (art.2961.1 Code civil).

PARTIES

Vendeur

COMPAGNIE MOTOPARTS INC
1124 ST-Calixte, Plessisville, QC G6L 1N8

Acheteur

CHANTIERS DAVIE INC
22 rue George-D. Davie, Lévis, Qc G6V 8V5

BIENS

Enregistrement d'une réserve de propriété sur les ventes à tempéramment

MENTIONS

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

AVIS D'ADRESSE

N° 022948

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 005 - Détail de l'inscription 1 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0646489-0009	2009-10-16 14:49

Modification d'un droit publié

PARTIES

LOCATEUR

XEROX CANADA LTD.
33 BLOOR ST. E, 3RD FLOOR, TORONTO, ON M4W 3H1

LOCATAIRE

CHANTIERS DAVIE INC.
22 RUE GEORGES D. DAVIE, LEVIS, QC G6V 8V5

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

NUMÉRO	NATURE
07-0383553-0003	DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Autres mentions :

IL Y AVAIT EU UN CHANGEMENT AVEC LE LOCATAIRE DANS PARTIE NO. 2 DE L'INSCRIPTION VISEE. LE NOUVEAU LOCATAIRE AURAIT DU SE LIRE CHANTIERS DAVIE INC. AU LIEU DE DAVIE QUEBEC INC.
L'ADRESSE DEMEURE LA-MEME.

REMARQUES

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
10-0756114-0001	2010-10-28 09:00
Cession des droits	
11-0008742-0001	2011-01-07 10:03
Cession des droits	

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 005 - Détail de l'inscription 2 (de 3)

INSCRIPTION

DATE-HEURE-MINUTE

11-0008742-0001

2011-01-07 10:03

Cession des droits

PARTIES

Cédant

Xerox Canada Ltd.

5650 Yonge Street, North York, Ontario

M2M 4G7

Cessionnaire

BNP Paribas (Canada)

155 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto, Ontario

M5V 3H1

BIENS

The Related Security.

For the purposes hereof, the following definitions apply:

"Affiliate" means in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

"Collections" means in respect of each Receivable, all cash collections and other proceeds received in respect of the Receivable.

"Debtor" means each person who owes any obligation to the Seller in respect of any Receivable.

"Eligible Products" means equipment and related supplies and services supplied by the Seller to a Debtor.

"GST" means all goods and services tax payable under Part IX of the Excise Tax Act (Canada), all QST and all harmonized sales tax in the Provinces of Nova Scotia, Newfoundland, New Brunswick, Ontario and British Columbia payable under the Excise Tax Act (Canada), as such statutes may be amended, modified, supplemented or replaced from time to time, including any successor statute.

"Holding Company" of any other person means a person in respect of which that other person is a Subsidiary.

"PST" means all retail sales, use, social services and similar taxes, but in any event, excluding any GST.

"Quebec Receivable" means a Receivable owed by a Debtor that is domiciled (within the meaning of the Civil Code of Québec) in the province of Quebec, or in respect of which the Debtor is making payments to a location or account located in the Province of Quebec.

"QST" means the Quebec sales tax imposed pursuant to An Act respecting the Québec sales tax.

"Receivable" means each monetary obligation of any person to the Seller which arises from the sale of Eligible Products or the supply of services by the Seller, including all amounts due and owing in respect of the use of Eligible Products by Debtors and all rights to collect any GST and PST forming part thereof or payable in connection therewith, and all present and future claims and rights of action of the Seller against such person in respect of such obligation, excluding any amounts that are not, as at December 30, 2010, due and owing.

"Related Security" means, with respect to any Quebec Receivable:
(a) all security interests, hypothecs, title retention and leases, and all property subject to any security interest, hypothec, title retention or lease, received from or arranged by the Debtor or any of its Affiliates, from time to time purporting to secure payment of such Receivable, including any deposit or prepayment made by any Debtor with respect to such Receivable; For greater certainty, the Related Security only includes the Seller's right, title and interest in the lease and related leased property to the extent and in as much as they relate to or otherwise support or secure payment of the Quebec Receivable.

"Seller" means Xerox Canada Ltd.

"Subsidiary" means, with respect to any person, any corporation, partnership, limited partnership, association, joint venture or other business entity of which more than 50% of the total voting power of shares of stock or other ownership interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of the person or persons (whether directors, managers, trustees or other persons performing similar functions) having the power to direct or cause the direction of the management and policies thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that person or one or more of the other Subsidiaries of that person or a combination thereof; provided, in determining the percentage of ownership interests of any person controlled by another person, no ownership interest in the nature of a "qualifying share" of the former person required pursuant to applicable law shall be deemed to be outstanding.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

* * * * *
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, *
* leur numéro n'est pas affiché. *
* * * * *
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
* * * * *

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2010-12-30

Autres mentions :

Notice of the assignment by Xerox Canada Ltd. (as assignor) in favour of BNP Paribas (Canada) (as assignee) of the universality of all Quebec

Receivables existing on December 28, 2010 was registered on January 05, 2011 under number 11-0000750-0001.

RÉFÉRENCES À L'INSCRIPTION VISÉE: 05-0005973-0005, 07-0060262-0007, 08-0653886-0001, 08-0234499-0001, 08-0360871-0001, 08-0007743-0001, 10-0418779-0001, 09-0003433-0013, 09-0007567-0013, 10-0275000-0001, 10-0126861-0001.

REMARQUES

Inscriptions de radiation - Quant à l'inscription visée

```
*****
*
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, la radiation de ces
* inscriptions ne sera pas affichée dans le champ «Remarques».
*
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la
* publicité des droits personnels et réels mobiliers :
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou
* 1 800 465-4949 (sans frais).
*
*****
```

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 005 - Détail de l'inscription 3 (de 3)

INSCRIPTION

DATE-HEURE-MINUTE

10-0756114-0001

2010-10-28 09:00

Cession des droits

PARTIES

Cédant

Xerox Canada Ltd.

5650 Yonge Street, North York, Ontario

M2M 4G7

Cessionnaire

BNP Paribas (Canada)

155 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto, Ontario

M5V 3H1

BIENS

The Related Security.

For the purposes hereof, the following definitions apply:

"Affiliate" means in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

"Collections" means in respect of each Receivable, all cash collections and other proceeds received in respect of the Receivable.

"Debtor" means each person who owes any obligation to the Seller in respect of any Receivable.

"Eligible Products" means equipment and related supplies and services supplied by the Seller to a Debtor.

"GST" means all goods and services tax payable under Part IX of the Excise Tax Act (Canada), all QST and all harmonized sales tax in the Provinces of Nova Scotia, Newfoundland, New Brunswick, Ontario and British Columbia payable under the Excise Tax Act (Canada), as such statutes may be amended, modified, supplemented or replaced from time to time, including any successor statute.

"Holding Company" of any other person means a person in respect of which that other person is a Subsidiary.

"PST" means all retail sales, use, social services and similar taxes, but in any event, excluding any GST.

"Quebec Receivable" means a Receivable owed by a Debtor that is domiciled (within the meaning of the Civil Code of Québec) in the province of Quebec, or in respect of which the Debtor is making payments to a location or account located in the Province of Quebec.

"QST" means the Quebec sales tax imposed pursuant to An Act respecting the Québec sales tax.

"Receivable" means each monetary obligation of any person to the Seller which arises from the sale of Eligible Products or the supply of services by the Seller, including all amounts due and owing in respect of the use of Eligible Products by Debtors and all rights to collect any GST and PST forming part thereof or payable in connection therewith, and all present and future claims and rights of action of the Seller against such person in respect of such obligation, excluding any amounts that are not, as at September 24, 2010, due and owing.

"Related Security" means, with respect to any Quebec Receivable:
(a) all security interests, hypothecs, title retention and leases, and all property subject to any security interest, hypothec, title retention or lease, received from or arranged by the Debtor or any of its Affiliates, from time to time purporting to secure payment of such Receivable, including any deposit or prepayment made by any Debtor with respect to such Receivable; For greater certainty, the Related Security only includes the Seller's right, title and interest in the lease and related leased property to the extent and in as much as they relate to or otherwise support or secure payment of the Quebec Receivable.

"Seller" means Xerox Canada Ltd.

"Subsidiary" means, with respect to any person, any corporation, partnership, limited partnership, association, joint venture or other business entity of which more than 50% of the total voting power of shares of stock or other ownership interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of the person or persons (whether directors, managers, trustees or other persons performing similar functions) having the power to direct or cause the direction of the management and policies thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that person or one or more of the other Subsidiaries of that person or a combination thereof; provided, in determining the percentage of ownership interests of any person controlled by another person, no ownership interest in the nature of a "qualifying share" of the former person required pursuant to applicable law shall be deemed to be outstanding.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

* * * * *
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, *
* leur numéro n'est pas affiché. *
* * * * *
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
* * * * *

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2010-09-29

Autres mentions :

Notice of the assignment by Xerox Canada Ltd. (as assignor) in favour of BNP Paribas (Canada) (as assignee) of the universality of all Quebec

Receivables due and owing on September 24, 2010 was registered on September 30, 2010 under number 10-0680983-0001.

Le numéro 06-0623578-0016 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0023 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0022 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0021 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0628857-0007 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0004 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0003 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0002 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0625538-0001 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

AUTRES RÉFÉRENCES À L'INSCRIPTIONS VISÉES:

10-0418779-0001,08-0583447-0001,08-0360871-0001,08-0007743-0001,08-0653886-0001,08-0234499-0001,10-0275000-0001,10-0118477-0001,10-0126861-0001,06-0632222-0001,08-0227673-0001

REMARQUES

Inscriptions de radiation - Quant à l'inscription visée

*
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, la radiation de ces *
* inscriptions ne sera pas affichée dans le champ «Remarques». *
*
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
*

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC .

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 006 - Détail de l'inscription 1 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0392981-0007	2009-06-30 13:41	2014-06-30

DROITS RÉSULTANT D'UN BAIL

PARTIES

Locateur

XEROX CANADA LTD

33 BLOOR ST. E. 3RD FLOOR, TORONTO, ON

M4W 3H1

Locataire

CHANTIERS DAVIE INC.

22 RUE GEORGES D. DAVIE, LEVIS, QC

G6V 8V5

BIENS

EQUIPMENT, OTHER ALL PRESENT AND FUTURE OFFICE EQUIPMENT AND SOFTWARE SUPPLIED OR FINANCED FROM TIME TO TIME BY THE SECURED PARTY (WHETHER BY LEASE, CONDITIONAL SALE OR OTHERWISE), WHETHER OR NOT MANUFACTURED BY THE SECURED PARTY OR ANY AFFILIATE THEREOF.

MENTIONS

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Autres mentions :

REF # 957765084-437912900

REMARQUES

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
10-0756114-0001	2010-10-28 09:00
Cession des droits	
11-0008742-0001	2011-01-07 10:03
Cession des droits	

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 006 - Détail de l'inscription 2 (de 3)

INSCRIPTION

DATE-HEURE-MINUTE

11-0008742-0001

2011-01-07 10:03

Cession des droits

PARTIES

Cédant

Xerox Canada Ltd.

5650 Yonge Street, North York, Ontario

M2M 4G7

Cessionnaire

BNP Paribas (Canada)

155 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto, Ontario

M5V 3H1

BIENS

The Related Security.

For the purposes hereof, the following definitions apply:

"Affiliate" means in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

"Collections" means in respect of each Receivable, all cash collections and other proceeds received in respect of the Receivable.

"Debtor" means each person who owes any obligation to the Seller in respect of any Receivable.

"Eligible Products" means equipment and related supplies and services supplied by the Seller to a Debtor.

"GST" means all goods and services tax payable under Part IX of the Excise Tax Act (Canada), all QST and all harmonized sales tax in the Provinces of Nova Scotia, Newfoundland, New Brunswick, Ontario and British Columbia payable under the Excise Tax Act (Canada), as such statutes may be amended, modified, supplemented or replaced from time to time, including any successor statute.

"Holding Company" of any other person means a person in respect of which that other person is a Subsidiary.

"PST" means all retail sales, use, social services and similar taxes, but in any event, excluding any GST.

"Quebec Receivable" means a Receivable owed by a Debtor that is domiciled (within the meaning of the Civil Code of Québec) in the province of Quebec, or in respect of which the Debtor is making payments to a location or account located in the Province of Quebec.

"QST" means the Quebec sales tax imposed pursuant to An Act respecting the Québec sales tax.

"Receivable" means each monetary obligation of any person to the Seller which arises from the sale of Eligible Products or the supply of services by the Seller, including all amounts due and owing in respect of the use of Eligible Products by Debtors and all rights to collect any GST and PST forming part thereof or payable in connection therewith, and all present and future claims and rights of action of the Seller against such person in respect of such obligation, excluding any amounts that are not, as at December 30, 2010, due and owing.

"Related Security" means, with respect to any Quebec Receivable:
(a) all security interests, hypothecs, title retention and leases, and all property subject to any security interest, hypothec, title retention or lease, received from or arranged by the Debtor or any of its Affiliates, from time to time purporting to secure payment of such Receivable, including any deposit or prepayment made by any Debtor with respect to such Receivable; For greater certainty, the Related Security only includes the Seller's right, title and interest in the lease and related leased property to the extent and in as much as they relate to or otherwise support or secure payment of the Quebec Receivable.

"Seller" means Xerox Canada Ltd.

"Subsidiary" means, with respect to any person, any corporation, partnership, limited partnership, association, joint venture or other business entity of which more than 50% of the total voting power of shares of stock or other ownership interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of the person or persons (whether directors, managers, trustees or other persons performing similar functions) having the power to direct or cause the direction of the management and policies thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that person or one or more of the other Subsidiaries of that person or a combination thereof; provided, in determining the percentage of ownership interests of any person controlled by another person, no ownership interest in the nature of a "qualifying share" of the former person required pursuant to applicable law shall be deemed to be outstanding.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

*
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, *
* leur numéro n'est pas affiché. *
*
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
*

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2010-12-30

Autres mentions :

Notice of the assignment by Xerox Canada Ltd. (as assignor) in favour of BNP Paribas (Canada) (as assignee) of the universality of all Quebec

Receivables existing on December 28, 2010 was registered on January 05, 2011 under number 11-0000750-0001.

RÉFÉRENCES À L'INSCRIPTION VISÉE: 05-0005973-0005, 07-0060262-0007, 08-0653886-0001, 08-0234499-0001, 08-0360871-0001, 08-0007743-0001, 10-0418779-0001, 09-0003433-0013, 09-0007567-0013, 10-0275000-0001, 10-0126861-0001.

REMARQUES

Inscriptions de radiation - Quant à l'inscription visée

*
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, la radiation de ces *
* inscriptions ne sera pas affichée dans le champ «Remarques». *
*
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
*

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 006 - Détail de l'inscription 3 (de 3)

INSCRIPTION

DATE-HEURE-MINUTE

10-0756114-0001

2010-10-28 09:00

Cession des droits

PARTIES

Cédant

Xerox Canada Ltd.

5650 Yonge Street, North York, Ontario

M2M 4G7

Cessionnaire

BNP Paribas (Canada)

155 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto, Ontario

M5V 3H1

BIENS

The Related Security.

For the purposes hereof, the following definitions apply:

"Affiliate" means in relation to any person, a Subsidiary of that person or a Holding Company of that person or any other Subsidiary of that Holding Company.

"Collections" means in respect of each Receivable, all cash collections and other proceeds received in respect of the Receivable.

"Debtor" means each person who owes any obligation to the Seller in respect of any Receivable.

"Eligible Products" means equipment and related supplies and services supplied by the Seller to a Debtor.

"GST" means all goods and services tax payable under Part IX of the Excise Tax Act (Canada), all QST and all harmonized sales tax in the Provinces of Nova Scotia, Newfoundland, New Brunswick, Ontario and British Columbia payable under the Excise Tax Act (Canada), as such statutes may be amended, modified, supplemented or replaced from time to time, including any successor statute.

"Holding Company" of any other person means a person in respect of which that other person is a Subsidiary.

"PST" means all retail sales, use, social services and similar taxes, but in any event, excluding any GST.

"Quebec Receivable" means a Receivable owed by a Debtor that is domiciled (within the meaning of the Civil Code of Québec) in the province of Quebec, or in respect of which the Debtor is making payments to a location or account located in the Province of Quebec.

"QST" means the Quebec sales tax imposed pursuant to An Act respecting the Québec sales tax.

"Receivable" means each monetary obligation of any person to the Seller which arises from the sale of Eligible Products or the supply of services by the Seller, including all amounts due and owing in respect of the use of Eligible Products by Debtors and all rights to collect any GST and PST forming part thereof or payable in connection therewith, and all present and future claims and rights of action of the Seller against such person in respect of such obligation, excluding any amounts that are not, as at September 24, 2010, due and owing.

"Related Security" means, with respect to any Quebec Receivable:
(a) all security interests, hypothecs, title retention and leases, and all property subject to any security interest, hypothec, title retention or lease, received from or arranged by the Debtor or any of its Affiliates, from time to time purporting to secure payment of such Receivable, including any deposit or prepayment made by any Debtor with respect to such Receivable; For greater certainty, the Related Security only includes the Seller's right, title and interest in the lease and related leased property to the extent and in as much as they relate to or otherwise support or secure payment of the Quebec Receivable.

"Seller" means Xerox Canada Ltd.

"Subsidiary" means, with respect to any person, any corporation, partnership, limited partnership, association, joint venture or other business entity of which more than 50% of the total voting power of shares of stock or other ownership interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of the person or persons (whether directors, managers, trustees or other persons performing similar functions) having the power to direct or cause the direction of the management and policies thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that person or one or more of the other Subsidiaries of that person or a combination thereof; provided, in determining the percentage of ownership interests of any person controlled by another person, no ownership interest in the nature of a "qualifying share" of the former person required pursuant to applicable law shall be deemed to be outstanding.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

* * * * *
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, *
* leur numéro n'est pas affiché. *
* * * * *
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
* * * * *

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2010-09-29

Autres mentions :

Notice of the assignment by Xerox Canada Ltd. (as assignor) in favour of BNP Paribas (Canada) (as assignee) of the universality of all Quebec

Receivables due and owing on September 24, 2010 was registered on September 30, 2010 under number 10-0680983-0001.

Le numéro 06-0623578-0016 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0023 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0022 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 05-0618990-0021 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0628857-0007 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0004 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0003 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0626302-0002 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

Le numéro 04-0625538-0001 est inexistant ou correspond à une inscription radiée ou périmée. Conséquemment, la référence a été supprimée.

AUTRES RÉFÉRENCES À L'INSCRIPTIONS VISÉES:

10-0418779-0001, 08-0583447-0001, 08-0360871-0001, 08-0007743-0001, 08-0653886-0001, 08-0234499-0001, 10-0275000-0001, 10-0118477-0001, 10-0126861-0001, 06-0632222-0001, 08-0227673-0001

REMARQUES

Inscriptions de radiation - Quant à l'inscription visée

*
* En raison du nombre élevé d'inscriptions visées, la radiation de ces *
* inscriptions ne sera pas affichée dans le champ «Remarques». *
*
* Pour obtenir un état de l'inscription ou une copie de la réquisition *
* d'inscription, communiquer par téléphone avec le Bureau de la *
* publicité des droits personnels et réels mobiliers : *
* 514 864-4949 (Montréal), 418 646-4949 (Québec) ou *
* 1 800 465-4949 (sans frais). *
*

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 007 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0018223-0001	2009-01-15 09:00	2018-12-15

HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

PARTIES

Titulaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC
393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC.
22, George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5

BIENS

Le Constituant hypothèque l'universalité de ses créances, présentes et futures, incluant notamment l'universalité de ses crédits d'impôt de toute nature, présents et futurs, à être perçus du Gouvernement du Québec ou de ses mandataires ou agents, notamment ceux reliés à la construction ou à la rénovation de navire.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

3 280 500 \$, formée de l'hypothèque principale de 2 733 750 \$ et de l'hypothèque additionnelle de 546 750 \$, portant intérêt annuellement au taux de 25%.

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2008-12-15
Lieu : Montréal

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 008 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
08-0632796-0001	2008-11-04 09:00	2018-11-03
HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION		

PARTIES

Titulaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC

393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec)

H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC.

22, George-D.-Davie, Lévis (Québec)

G6V 8V5

BIENS

Le Constituant hypothèque l'universalité de ses créances, présentes et futures, incluant notamment l'universalité de ses crédits d'impôt de toute nature, présents et futurs, à être perçus du Gouvernement du Québec ou de ses mandataires ou agents, notamment ceux reliés à la construction ou à la rénovation de navire.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

12 000 000 \$, formée de l'hypothèque principale de 10 000 000 \$ et de l'hypothèque additionnelle de 2 000 000 \$, portant intérêt annuellement au taux de 25%.

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2008-11-03

Lieu : Montréal

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC .

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 009 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
08-0548460-0003	2008-09-22 11:52	2018-09-14

HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

PARTIES

Titulaire

Banque Nationale du Canada
2500, Daniel Johnson, Laval, Québec

H7T 2P6

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec

G6V 8V5

Constituant

DAVIE YARDS INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec

G6V 8V5

Constituant

DAVIE YARDS INC. / CHANTIERS DAVIE INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec

G6V 8V5

BIENS

-

Les sommes qui sont ou seront au crédit du compte portant le numéro 559030696378 de la Banque Nationale du Canada, ce compte ou tout autre compte le remplaçant, jusqu'à concurrence d'une somme de 20 000.00.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

20 000.00

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2008-09-15

Lieu : LÉVIS

AVIS D'ADRESSE

N° 000784

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Noms présentant des similarités (16)

Nom	Code postal	Nombre de fiches détaillées
<input type="checkbox"/> CHANTIER DAVIE INC	G6V 8V5	1
Fiche	Inscription	Date h:min
001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0469527-0001	2009-07-31 09:35
	Cession de rang 09-0554804-0001	2009-09-09 09:00
	Cession de rang 09-0554803-0001	2009-09-09 09:00
<input type="checkbox"/> CHANTIERS AML INC	G0A 3J0	
<input type="checkbox"/> CHANTIERS DAVIE INC DAVIE YARDS INC	G6V 8V5	3
Fiche	Inscription	Date h:min
001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0544566-0001	2009-09-02 14:36
	Cession de rang 09-0554804-0001	2009-09-09 09:00
002	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0544389-0001	2009-09-02 13:56
	Cession de rang 09-0554803-0001	2009-09-09 09:00
003	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0544308-0001	2009-09-02 13:33
	Cession de rang 09-0554803-0001	2009-09-09 09:00
<input type="checkbox"/> DAVID & FILS LTEE	H7V 2X8	
<input type="checkbox"/> DAVIE YARDS INC CHANTIERS DAVIE INC	G6V 8V5	
<input type="checkbox"/> LES CHANTIERS CJC INC	G6B 2S1	
<input type="checkbox"/> LES CHANTIERS DE CHIBOUGAMAU	G8P 2K7	
<input type="checkbox"/> LES CHANTIERS DE CHIBOUGAMAU LTEE	G8P 2K7	
<input type="checkbox"/> LES CHANTIERS DU LAC INC	G0K 1V0	
<input type="checkbox"/> LES CHANTIERS DU LAC INC	G0L 1J0	
<input type="checkbox"/> LES CHANTIERS DU LAC INC	G0L 2B0	
<input type="checkbox"/> LES CHANTIERS DU LAC INC	G0L 3J0	
<input type="checkbox"/> LES CHANTIERS VERREAULT INC	G0J 1T0	

✚ LES SERVICES DE CHANTIER

J9H 3R2

✚ PALL CHANTIER INC

H7E 4W4

✚ PALL CHANTIERS INC

H7E 2N5

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIER DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche	Inscription	Date	h:min
001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0469527-0001	2009-07-31	09:35
	Cession de rang 09-0554804-0001	2009-09-09	09:00
	Cession de rang 09-0554803-0001	2009-09-09	09:00

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIER DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 1 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0469527-0001	2009-07-31 09:35	2019-07-29

HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

PARTIES

Titulaire

Export Development Canada

151, O'Connor Street, Ottawa, Ontario

K1A 1K3

Titulaire

Exportation et Développement Canada

151, O'Connor Street, Ottawa, Ontario

K1A 1K3

Constituant

Davie Yards Inc.

22, Georges-D.-Davie, Lévis, Québec

G6V 8V5

Constituant

Chantier Davie Inc.

22, Georges-D.-Davie, Lévis, Québec

G6V 8V5

BIENS

The universality of all of the Constituant's property, movable and immovable, present and future, corporeal and incorporeal of whatever nature and wherever it may be.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

\$72,000,000 with interest at a rate of 25% for publication purposes only.

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Notarié en minute

Date : 2009-07-30

Lieu : Lévis

N° de minute : 30532

Nom du notaire : Reynald Lagueux

Autres mentions :

The amount of the hypothec includes an additional amount of \$12,000,000 as additional hypothec.

The Constituent is authorized to collect its accounts receivable in accordance with section 2744 of the Quebec Civil Code until a notice of withdrawal of authorization to collect claims is registered in accordance with section 2745 of the Quebec Civil Code.

RÉMARQUES

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554803-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang
09-0554804-0001
Cession de rang

2009-09-09 09:00

NOTES

De l'officier :

Date: 2010-07-20.

Pour faciliter la consultation du registre, l'Officier de la publicité des droits a ajouté, dans le champ « Remarques », la référence à des inscriptions qui se rapportent à la présente inscription.

Christine Lessard, officier-adjoint.

AVIS D'ADRESSE

N° 025772

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIER DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 2 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554804-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang

PARTIES

Cédant

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA / EXPORT DEVELOPMENT CANADA
151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Cessionnaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC
393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.
22, George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5

BIENS

Les biens grevés en faveur de la Cédante aux termes de l'hypothèque inscrite sous le numéro 09-0469527-0001.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

NUMÉRO	NATURE
09-0469527-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544566-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2009-09-03

Lieu : Québec

Autres mentions :

La Cédante cède priorité de rang en ce qui a trait aux droits lui résultant de l'hypothèque inscrite en sa faveur sous le numéro 09-0469527-0001 en faveur de l'hypothèque de la Cessionnaire inscrite sous le numéro 09-0544566-0001, le tout de sorte que l'hypothèque de la Cédante conserve une priorité correspondant uniquement à la différence, à la date à laquelle toute somme d'argent est susceptible d'être versée à titre de produit de réalisation des sûretés ou de versement de toute indemnité d'assurance, entre (i) 36 000 000 \$ CA et (ii) la somme, exprimée en dollars canadiens, des remboursements en capital de la première portion de 20 000 000 \$ US du prêt garanti par l'hypothèque de la Cédante. Une fois remboursé le montant capital de cette première portion du prêt, l'hypothèque de la Cessionnaire aura priorité sur l'hypothèque de la Cédante.

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIER DAVIE INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 3 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554803-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang

PARTIES

Cédant

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA / EXPORT DEVELOPMENT CANADA
151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Cessionnaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC
393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.
22, George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5

BIENS

Les crédits d'impôt de toute nature, présents et futurs, dont notamment ceux reliés à la construction ou à la rénovation de navire.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

NUMÉRO	NATURE
09-0469527-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544308-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544389-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2009-09-03

Lieu : Québec

Autres mentions :

La Cédante cède priorité de rang en ce qui a trait aux droits lui résultant de l'hypothèque inscrite en sa faveur sous le numéro 09-0469527-0001 en faveur des hypothèques de la Cessionnaire inscrites sous les numéros 09-0544308-0001 et 09-0544389-0001, mais seulement quant aux biens ci-dessus décrits à la rubrique "autres biens".

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

N° 025772

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC ... Code Postal : G6V8V5

Fiche	Inscription	Date	h:min
001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0544566-0001	2009-09-02	14:36
	Cession de rang 09-0554804-0001	2009-09-09	09:00
002	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0544399-0001	2009-09-02	13:56
	Cession de rang 09-0554803-0001	2009-09-09	09:00
003	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0544308-0001	2009-09-02	13:33
	Cession de rang 09-0554803-0001	2009-09-09	09:00

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC .

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC ... Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 1 (de 2)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0544566-0001	2009-09-02 14:36	2019-09-02

HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

PARTIES

Titulaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC
393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.
22, George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5

BIENS

Le Constituant hypothèque l'universalité de ses biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

25 200 000 \$, formée de l'hypothèque principale de 21 000 000 \$ et de l'hypothèque additionnelle de 4 200 000 \$, portant intérêt annuellement au taux de 25%.

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2009-09-02
Lieu : Montréal

Autres mentions :

L'hypothèque sur les Stocks et les Créances (ainsi que ces expressions sont définies à l'acte d'hypothèque) prend rang après toute hypothèque déjà consentie ou pouvant être consentie de temps à autre par le Constituant en faveur ou pour le bénéfice de toute banque, institution financière ou agence gouvernementale lui accordant des prêts d'opération ou des crédits d'exploitation.

REMARQUES

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554804-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang

NOTES

De l'officier :

Date: 2010-07-20.
Pour faciliter la consultation du registre, l'Officier de la publicité des droits a ajouté, dans le champ « Remarques », la référence à des inscriptions qui se rapportent à la présente inscription.

Christine Lessard, officier-adjoint.

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC ... Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 2 (de 2)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554804-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang

PARTIES

Cédant

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA / EXPORT DEVELOPMENT CANADA
151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Cessionnaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC
393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.
22, George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5

BIENS

Les biens grevés en faveur de la Cédante aux termes de l'hypothèque
inscrite sous le numéro 09-0469527-0001.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

NUMÉRO	NATURE
09-0469527-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544566-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2009-09-03

Lieu : Québec

Autres mentions :

La Cédante cède priorité de rang en ce qui a trait aux droits lui
résultant de l'hypothèque inscrite en sa faveur sous le numéro
09-0469527-0001 en faveur de l'hypothèque de la Cessionnaire inscrite
sous le numéro 09-0544566-0001, le tout de sorte que l'hypothèque de la
Cédante conserve une priorité correspondant uniquement à la
différence, à la date à laquelle toute somme d'argent est susceptible
d'être versée à titre de produit de réalisation des sûretés ou de
versement de toute indemnité d'assurance, entre (i) 36 000 000 \$ CA et
(ii) la somme, exprimée en dollars canadiens, des remboursements en
capital de la première portion de 20 000 000 \$ US du prêt garanti par
l'hypothèque de la Cédante. Une fois remboursé le montant capital de
cette première portion du prêt, l'hypothèque de la Cessionnaire aura
priorité sur l'hypothèque de la Cédante.

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC ... Code Postal : G6V8V5

Fiche 002 - Détail de l'inscription 1 (de 2)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0544389-0001	2009-09-02 13:56	2019-09-02

HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

PARTIES

Titulaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC

393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec)

H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.

22, George-D.-Davie, Lévis (Québec)

G6V 8V5

BIENS

Le Constituant hypothèque l'universalité de ses créances, présentes et futures, incluant notamment l'universalité de ses crédits d'impôt de toute nature, présents et futurs, notamment ceux reliés à la construction ou à la rénovation de navire.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

25 200 000 \$, formée de l'hypothèque principale de 21 000 000 \$ et de l'hypothèque additionnelle de 4 200 000 \$, portant intérêt annuellement au taux de 25%.

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2009-09-02

Lieu : Montréal

Autres mentions :

L'hypothèque sur les Créances (ainsi que cette expression est définie à l'acte d'hypothèque) prend rang après toute hypothèque déjà consentie ou pouvant être consentie de temps à autre par le Constituant en faveur ou pour le bénéfice de toute banque, institution financière ou agence gouvernementale lui accordant des prêts d'opération ou des crédits d'exploitation.

REMARQUES

INSCRIPTION
09-0554803-0001
Cession de rang

DATE-HEURE-MINUTE
2009-09-09 09:00

NOTES

De l'officier :

Date: 2010-07-20.

Pour faciliter la consultation du registre, l'Officier de la publicité des droits a ajouté, dans le champ « Remarques », la référence à des

inscriptions qui se rapportent à la présente inscription.
Christine Lessard, officier-adjoint.

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC ... Code Postal : G6V8V5

Fiche 002 - Détail de l'inscription 2 (de 2)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554803-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang

PARTIES

Cédant

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA / EXPORT DEVELOPMENT CANADA
151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Cessionnaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC
393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.
22, George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5

BIENS

Les crédits d'impôt de toute nature, présents et futurs, dont notamment ceux reliés à la construction ou à la rénovation de navire.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

NUMÉRO	NATURE
09-0469527-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544308-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544389-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2009-09-03
Lieu : Québec

Autres mentions :

La Cédante cède priorité de rang en ce qui a trait aux droits lui résultant de l'hypothèque inscrite en sa faveur sous le numéro 09-0469527-0001 en faveur des hypothèques de la Cessionnaire inscrites sous les numéros 09-0544308-0001 et 09-0544389-0001, mais seulement quant aux biens ci-dessus décrits à la rubrique "autres biens".

AVIS D'ADRESSE

N° 017621
N° 025772

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC ... Code Postal : G6V8V5

Fiche 003 - Détail de l'inscription 1 (de 2)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0544308-0001	2009-09-02 13:33	2019-09-02
HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION		

PARTIES

Titulaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC

393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec)

H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.

22, George-D.-Davie, Lévis (Québec)

G6V 8V5

BIENS

Le Constituant hypothèque l'universalité de ses créances, présentes et futures, incluant notamment l'universalité de ses crédits d'impôt de toute nature, présents et futurs, notamment ceux reliés à la construction ou à la rénovation de navire.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

39 000 000 \$, formée de l'hypothèque principale de 32 500 000 \$ et de l'hypothèque additionnelle de 6 500 000 \$, portant intérêt annuellement au taux de 25%.

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2009-09-02

Lieu : Montréal

Autres mentions :

L'hypothèque sur les Créances (ainsi que cette expression est définie à l'acte d'hypothèque) prend rang après toute hypothèque déjà consentie ou pouvant être consentie de temps à autre par le Constituant en faveur ou pour le bénéfice de toute banque, institution financière ou agence gouvernementale lui accordant des prêts d'opération ou des crédits d'exploitation.

REMARQUES

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554803-0001	2009-09-09 09:00
Cession de rang	

NOTES

De l'officier :

Date: 2010-07-20.

Pour faciliter la consultation du registre, l'Officier de la publicité des droits a ajouté, dans le champ « Remarques », la référence à des

inscriptions qui se rapportent à la présente inscription.
Christine Lessard, officier-adjoint.

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : CHANTIERS DAVIE INC ... Code Postal : G6V8V5

Fiche 003 - Détail de l'inscription 2 (de 2)

INSCRIPTION

DATE-HEURE-MINUTE

09-0554803-0001 2009-09-09 09:00

Cession de rang

PARTIES

Cédant

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA / EXPORT DEVELOPMENT CANADA

151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario)

K1A 1K3

Cessionnaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC

393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec)

H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.

22, George-D.-Davie, Lévis (Québec)

G6V 8V5

BIENS

Les crédits d'impôt de toute nature, présents et futurs, dont notamment ceux reliés à la construction ou à la rénovation de navire.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

NUMÉRO

NATURE

09-0469527-0001 HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

09-0544308-0001 HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

09-0544389-0001 HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2009-09-03

Lieu : Québec

Autres mentions :

La Cédante cède priorité de rang en ce qui a trait aux droits lui résultant de l'hypothèque inscrite en sa faveur sous le numéro 09-0469527-0001 en faveur des hypothèques de la Cessionnaire inscrites sous les numéros 09-0544308-0001 et 09-0544389-0001, mais seulement quant aux biens ci-dessus décrits à la rubrique "autres biens".

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

N° 025772

Date, heure, minute de certification : **2011-03-14 10:29**

Critère de recherche Nom d'organisme : **DAVIE YARDS INC.**

Résultat exact (1)

Fiche	Inscription	Date	h:min
001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0469527-0001	2009-07-31	09:35
	Cession de rang 09-0554804-0001	2009-09-09	09:00
	Cession de rang 09-0554803-0001	2009-09-09	09:00
002	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 08-0548460-0003	2008-09-22	11:52

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC Code Postal : G6V8V5

Fiche	Inscription	Date	h:min
001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 09-0469527-0001	2009-07-31	09:35
	Cession de rang 09-0554804-0001	2009-09-09	09:00
	Cession de rang 09-0554803-0001	2009-09-09	09:00
002	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 08-0548460-0003	2008-09-22	11:52

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 1 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
09-0469527-0001	2009-07-31 09:35	2019-07-29
HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION		

PARTIES

Titulaire

Export Development Canada
151, O'Connor Street, Ottawa, Ontario K1A 1K3

Titulaire

Exportation et Développement Canada
151, O'Connor Street, Ottawa, Ontario K1A 1K3

Constituant

Davie Yards Inc.
22, Georges-D.-Davie, Lévis, Québec G6V 8V5

Constituant

Chantier Davie Inc.
22, Georges-D.-Davie, Lévis, Québec G6V 8V5

BIENS

The universality of all of the Constituant's property, movable and immovable, present and future, corporeal and incorporeal of whatever nature and wherever it may be.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

\$72,000,000 with interest at a rate of 25% for publication purposes only.

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Notarié en minute

Date : 2009-07-30

Lieu : Lévis

N° de minute : 30532

Nom du notaire : Reynald Lagueux

Autres mentions :

The amount of the hypothec includes an additional amount of \$12,000,000 as additional hypothec.

The Constituent is authorized to collect its accounts receivable in accordance with section 2744 of the Quebec Civil Code until a notice of withdrawal of authorization to collect claims is registered in accordance with section 2745 of the Quebec Civil Code.

REMARQUES

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554803-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang
09-0554804-0001
Cession de rang

2009-09-09 09:00

NOTES

De l'officier :

Date: 2010-07-20.

Pour faciliter la consultation du registre, l'Officier de la publicité des droits a ajouté, dans le champ « Remarques », la référence à des inscriptions qui se rapportent à la présente inscription.
Christine Lessard, officier-adjoint.

AVIS D'ADRESSE

N° 025772

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 2 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554804-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang

PARTIES

Cédant

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA / EXPORT DEVELOPMENT CANADA
151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Cessionnaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC
393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.
22, George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5

BIENS

Les biens grevés en faveur de la Cédante aux termes de l'hypothèque
inscrite sous le numéro 09-0469527-0001.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

NUMÉRO	NATURE
09-0469527-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544566-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2009-09-03

Lieu : Québec

Autres mentions :

La Cédante cède priorité de rang en ce qui a trait aux droits lui résultant de l'hypothèque inscrite en sa faveur sous le numéro 09-0469527-0001 en faveur de l'hypothèque de la Cessionnaire inscrite sous le numéro 09-0544566-0001, le tout de sorte que l'hypothèque de la Cédante conserve une priorité correspondant uniquement à la différence, à la date à laquelle toute somme d'argent est susceptible d'être versée à titre de produit de réalisation des sûretés ou de versement de toute indemnité d'assurance, entre (i) 36 000 000 \$ CA et (ii) la somme, exprimée en dollars canadiens, des remboursements en capital de la première portion de 20 000 000 \$ US du prêt garanti par l'hypothèque de la Cédante. Une fois remboursé le montant capital de cette première portion du prêt, l'hypothèque de la Cessionnaire aura priorité sur l'hypothèque de la Cédante.

AVIS D'ADRESSE

N° 017621

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 3 (de 3)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE
09-0554803-0001	2009-09-09 09:00

Cession de rang

PARTIES

Cédant

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA / EXPORT DEVELOPMENT CANADA
151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Cessionnaire

INVESTISSEMENT QUÉBEC
393, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1N9

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC. / DAVIE YARDS INC.
22, George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5

BIENS

Les crédits d'impôt de toute nature, présents et futurs, dont notamment ceux reliés à la construction ou à la rénovation de navire.

MENTIONS

Référence à l'inscription visée

NUMÉRO	NATURE
09-0469527-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544308-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION
09-0544389-0001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé
Date : 2009-09-03
Lieu : Québec

Autres mentions :

La Cédante cède priorité de rang en ce qui a trait aux droits lui résultant de l'hypothèque inscrite en sa faveur sous le numéro 09-0469527-0001 en faveur des hypothèques de la Cessionnaire inscrites sous les numéros 09-0544308-0001 et 09-0544389-0001, mais seulement quant aux biens ci-dessus décrits à la rubrique "autres biens".

AVIS D'ADRESSE

N° 017621
N° 025772

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC Code Postal : G6V8V5

Fiche 002 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
08-0548460-0003	2008-09-22 11:52	2018-09-14

HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION

PARTIES

Titulaire

Banque Nationale du Canada
2500, Daniel Johnson, Laval, Québec H7T 2P6

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec G6V 8V5

Constituant

DAVIE YARDS INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec G6V 8V5

Constituant

DAVIE YARDS INC. / CHANTIERS DAVIE INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec G6V 8V5

BIENS

-

Les sommes qui sont ou seront au crédit du compte portant le numéro 559030696378 de la Banque Nationale du Canada, ce compte ou tout autre compte le remplaçant, jusqu'à concurrence d'une somme de 20 000.00.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

20 000.00

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2008-09-15

Lieu : LÉVIS

AVIS D'ADRESSE

N° 000784

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC.

Noms présentant des similarités (25)

Nom	Code postal	Nombre de fiches détaillées
<input checked="" type="checkbox"/> CANADIAN YARNS	H1E 1P4	
<input checked="" type="checkbox"/> CANADIAN YARNS LTD	H1E 1P4	
<input checked="" type="checkbox"/> CAVALIER YARN INC	H3B 4S8	
<input checked="" type="checkbox"/> CAVALIER YARN INC	H4R 2P2	
<input checked="" type="checkbox"/> CHANTIERS DAVIE INC DAVIE YARDS INC	G6V 8V5	
<input checked="" type="checkbox"/> CNS YARNS	H2T 1X3	
<input checked="" type="checkbox"/> CNS YARNS INC	H2T 1X3	
<input checked="" type="checkbox"/> DAVID & FILS LTEE	H7V 2X8	
<input checked="" type="checkbox"/> DAVIE YARDS ASA		2
<input type="checkbox"/> DAVIE YARDS INC CHANTIERS DAVIE INC	G6V 8V5	1
Fiche		Date
001		2008-09-22 11:52
Inscription		h:min
HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 08-0548460-0003		
<input checked="" type="checkbox"/> ESSENTIAL YARNS INC	H4C 2N1	
<input checked="" type="checkbox"/> IMTEX YARNS INC	H4N 2R1	
<input checked="" type="checkbox"/> LFC YARN INC	H4C 2N1	
<input checked="" type="checkbox"/> ORMSPUN YARNS INC	H4R 1J7	
<input checked="" type="checkbox"/> PROMEDIC IARD INC	H3M 3E2	
<input checked="" type="checkbox"/> PROMPTEX YARNS INC	H4T 1E5	
<input checked="" type="checkbox"/> PROMPTEX YARNS INC	H4T 1V3	
<input checked="" type="checkbox"/> PROMPTEX YARNS INC	H9P 2R1	
<input checked="" type="checkbox"/> THE VALTEX YARNS INC	G0M 2B0	
<input checked="" type="checkbox"/> THE VALTEX YARNS INC	G5X 0A8	
<input checked="" type="checkbox"/> THE VALTEX YARNS INC	G5X 1N1	
<input checked="" type="checkbox"/> THE VALTEX YARNS INC	G6V 0B1	
<input checked="" type="checkbox"/> UNITED YARNS INC	H4M 2L7	
<input checked="" type="checkbox"/> UNITED YARNS INC	H4N 2L7	
<input checked="" type="checkbox"/> UNITED YARNS JOINT VENTURE	H4M 2L7	

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC CHAN... Code Postal : G6V8V5

Fiche	Inscription	Date	h:min
001	HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION 08-0548460-0003	2008-09-22	11:52

Date, heure, minute de certification : 2011-03-14 10:29

Critère de recherche Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC.

Critère de sélection Nom d'organisme : DAVIE YARDS INC CHAN... Code Postal : G6V8V5

Fiche 001 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
08-0548460-0003	2008-09-22 11:52	2018-09-14
HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE SANS DÉPOSSESSION		

PARTIES

Titulaire

Banque Nationale du Canada
2500, Daniel Johnson, Laval, Québec H7T 2P6

Constituant

CHANTIERS DAVIE INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec G6V 8V5

Constituant

DAVIE YARDS INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec G6V 8V5

Constituant

DAVIE YARDS INC. / CHANTIERS DAVIE INC.
22, George D. Davie, Lévis, Québec G6V 8V5

BIENS

-

Les sommes qui sont ou seront au crédit du compte portant le numéro 559030696378 de la Banque Nationale du Canada, ce compte ou tout autre compte le remplaçant, jusqu'à concurrence d'une somme de 20 000.00.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

20 000.00

Référence à l'acte constitutif

Forme de l'acte : Sous seing privé

Date : 2008-09-15

Lieu : LÉVIS

AVIS D'ADRESSE

N° 000784

**PIÈCE R-3: 14^{ième} RAPPORT DU CONTRÔLEUR
À VENIR**

NO : 200-11-019127-102

C O U R S U P É R I E U R E
Chambre commerciale
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.,

Requérante-Débitrice

et

**SAMSON BÉLAIR /DELOITTE & TOUCHE
INC.,**

Contrôleur

**REQUÊTE POUR APPROBATION D'UN
FINANCEMENT TEMPORAIRE (Article 11.2 de la
*Loi sur les arrangements avec les créanciers des
compagnies*, L.R.C. 1985, c. C-36), AFFIDAVIT,
AVIS DE PRÉSENTATION, LISTE DE PIÈCES ET
PIÈCES**

ORIGINAL

M^e Sandra Abitan Tél.: (514) 904-5648 et
M^e Martin Desrosiers Tél.: (514) 904-5649
Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice
1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5
Fax: (514) 904-8101
Code : BO 0323 n/d: SA4747-1112472
